

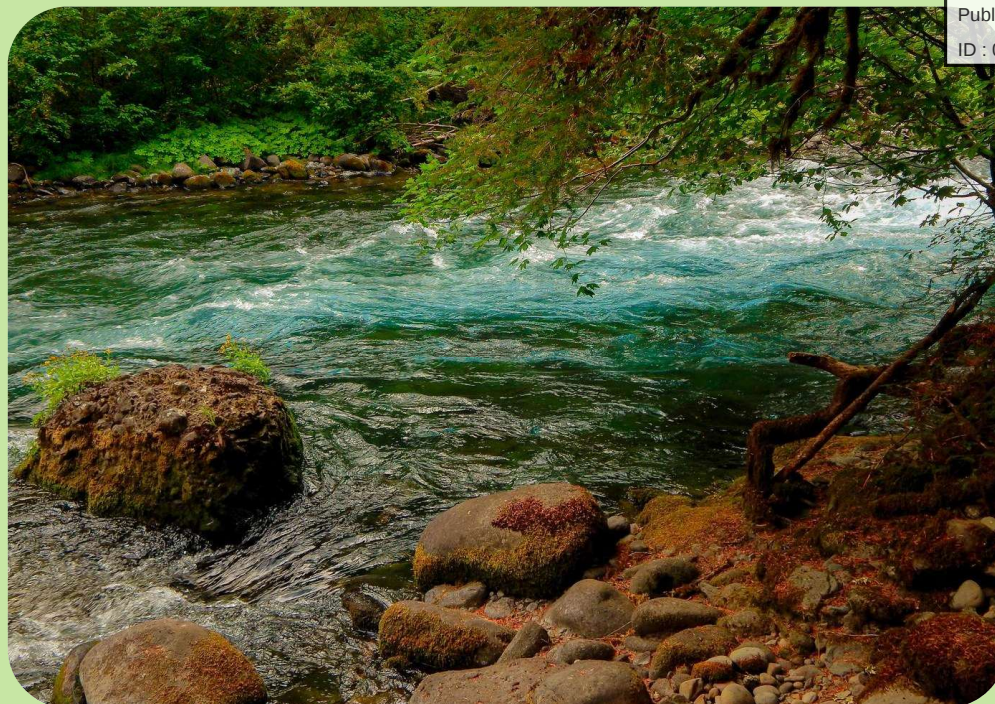
Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le

ID : 064-200081396-20260922-09_2026_09-DE

S²LOW



ASSAINISSEMENT COLLECTIF Exercice 2025

Territoire SEABB

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2025 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

**Syndicat
d'Eau
et
d'Assainissement
Béarn Bigorre**

SEABB



*86 avenue
Lasbordes
64420 SOUMOULOU
05 59 04 13 72
www.seabb.fr*

AVANT-PROPOS	3
CADRE REGLEMENTAIRE	3
LE PERIMETRE DU SEABB : POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	9
STATUTS	10
PRESENTATION GENERALE DU SERVICE	12
<i>I Gestion du Service Public d'Assainissement Collectif</i>	12
<i>II Nombre de clients</i>	13
<i>III Volumes assujettis – Volumes facturés</i>	14
<i>IV Le transport des effluents</i>	15
1 Les canalisations	15
2 Les équipements de réseau	16
3 Les consommations électriques	17
<i>V Les Stations d'épuration</i>	18
1 Station d'épuration d'ARTIGUELOUTAN/NOUSTY	18
(a) Volumes traités et indicateurs	18
(b) Le traitement	19
(c) Bilan de la station d'épuration	20
(d) Devenir des sous-produits	21
(e) Le milieu récepteur	21
(f) Bilan annuel :	22
2 Station d'épuration de GER	24
(a) Volumes traités et indicateurs	24
(b) Le traitement	25
(c) Bilan de la station d'épuration	26
(d) Le milieu récepteur	28
(e) Bilan annuel :	28
3 Station d'épuration d'IBOS	29
(a) Volumes traités et indicateurs	29
(b) Le traitement	29
(c) Les sous-produits et les boues	30
(d) Le problème de colmatage des driplines :	30
(e) Le milieu récepteur	31
(f) Bilan annuel :	32
5 Station d'épuration de Pontacq	33
(a) Volumes traités et indicateurs	33
(b) Le traitement	34
(c) Bilan de la STEP	35
(d) Devenir des sous-produits	36
(a) Le milieu récepteur	36
(b) Bilan annuel :	37
6 Station d'épuration de Lembeye	40
(a) Volumes traités et indicateurs	40
(b) Le traitement	41
(c) Le bilan de e la STEP	44
(d) Le devenir des Sous-produits	44
(e) Le milieu récepteur	45
(f) Bilan annuel :	46
7 Station d'épuration de Serres Morlaàs	47
(a) Volumes traités et indicateurs	47
(b) Le traitement	47
(c) Devenir des sous-produits	49
(a) Le milieu récepteur	49
(b) Bilan annuel :	50
8 Station d'épuration de Samsons Lion	51
(a) Le traitement	51
(b) Les Bilan de la STEP	51
(c) Les sous-produits	52
(d) Bilan annuel	52
<i>VI Indicateurs financiers de l'assainissement collectif</i>	53
1 Fixation des tarifs en vigueur	53
(a) La part Collectivité	53
(b) La part Concessionnaire	53
(c) Répartition part fixe et part variable	54

(d)	Répartition part concessionnaire – Part syndicale pour 2025	55
(e)	Autres tarifs.....	57
2	Prix de l'Assainissement Collectif comparaison 2024/2025	57
3	Prix de l'Assainissement Collectif 2026 avec redevances AEAG	57
4	Prix de l'eau assainie comparaison 2024/2025	57
(a)	Année 2024	57
(b)	Année 2025	58
5	Prix de l'eau assainie 2026 avec redevances AEAG	58
6	Le Budget 2025 : collecte	58
(a)	Les Recettes d'Exploitation	58
(b)	Les recettes de la collectivité et du délégataire pour le SEABB	59
(c)	Les dépenses d'exploitation	59
(d)	Etat de la dette.....	60
VII	<i>Détail de l'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement.....</i>	61
VIII	<i>Travaux d'investissement de l'assainissement collectif.....</i>	61
1	Travaux et études réalisés et payés en 2025	61
2	Recettes perçues en 2025	61
3	Gestion patrimoniale 2020-2025.....	62
4	Contrôles des branchements au réseau de collecte des Eaux Usées	63
IX	<i>Travaux - Etudes et OBJECTIFS 2026</i>	63

AVANT-PROPOS

CADRE REGLEMENTAIRE

Le présent rapport sur le prix et la qualité du service s'inscrit dans le cadre des textes suivants :

- Arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.
- La loi n°95-101 du 2 février 1995 qui organise l'information détaillée sur l'organisation, le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement
- Le décret 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu minimal des rapports annuels sur les services publics d'eau potable et d'assainissement.

Il est fait obligation au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service. De ce fait, veuillez trouver ci-après le rapport relatif au Syndicat d'Eau et d'Assainissement Béarn Bigorre.

Ces informations sont transmises aux collectivités adhérentes. Elles devront être présentées aux conseils municipaux et au conseil communautaire pour le 31 décembre 2025 au plus tard et faire l'objet d'une délibération qui sera affichée aux lieux habituels.

Système d'Assainissement de NOUSTY ARTIGUELOUTAN	Le territoire	2024		
		nb communes raccordées	7	
		nb habitants desservis	4 740	4 763 0,49%
		nb branchements	2 061	2 071 0,49%
	Les ouvrages	Type de station d'épuration	station membranaire 2014	station membranaire 2014 -
		Exutoire	Ousse	Ousse -
		nb d'EH	6 000	6 000 -
		kg DBO5/j	360	360 -
		capacité nominale Hydraulique en m3/j	1 600	1 600 -
		nb de postes de relevages	17	17 -
		nb de Déversoirs d'Orage	6	6 -
		nb de Déversoirs d'Orage<2000EH	1	1 -
	Les volumes	Volumes Entrée STEP (m3)	399 624	290 132 -27,40%
		Volumes By Passés (m3) après BT	172 678	12 016 -93,04%
		Volumes Sortie STEP (m3)	411 488	293 041 -28,79%
		Volumes déversés DO (m3) en tête STEP	609	80 -86,86%
		Volume déversé DO Mattets (m3)	54 189	5 002 -90,77%
		Pluviométrie	1 378	887 -35,63%
		Volumes facturés (m3)	179 950	180 057 0,06%
		Charge Hydraulique %	68,00%	50,00% -26,47%
	Le réseau	Conso moyenne (m3/abonné/an)	87	87 -0,42%
		linéaire de réseau (ml) gravitaire	47 376	48 681 -
		linéaire de réseau (ml) refoulement	7 851	7 851 -
	La qualité	Charge de pollution annuelle reçue DBO5 kg/an	57 816	53 874 -6,82%
		Charge polluante DBO5 %	44,00%	41,00% 26,91%
		Quantité de boues évacuées TMS	34,21	43,41 26,91%
		Refus de dégrillage kg	12 000	12 000 0,00%
		Chlorure ferrique (kg)	32 625	31 175 -4,44%
		Polymères (kg)	1 375	2 625 90,91%
		Acide Chlorhydrique (kg)	1 176	864 -26,53%
		Javel (kg)	1 968	1 440 -26,83%
		Consommation électrique kwh STEP+Postes	584 170	573 043 -1,90%
		Conformité station	Conforme	Conforme -
		Non conformités paramètre	-	-
	Eléments financiers	Prix de la facture 120m3 €TTC	390,23	385,89 -1,11%

Système d'Assainissement de PONTACQ	Le territoire	2024			2025	Evolution N/N-1
		nb communes raccordées	2	2	2	0,00%
		nb habitants desservis	3 271	3 307	3 307	1,13%
		nb branchements	1 422	1 438	1 438	1,13%
	Les ouvrages	Type de station d'épuration	Boues activées aération prolongée 2020	Boues activées aération prolongée 2020		-
		Exutoire	Ousse	Ousse		-
		nb d'EH	5 000	5 000		-
		kg DBO5/j	300	300		-
		débit temps sec journalier en m3/j	1 500	1 500		-
		débit temps de pluie journalier en m3/j	4 000	4 000		-
		nb de postes de relevages	3	3		-
		nb de Déversoirs d'Orage	1	1		-
	Les volumes	Volumes Entrée STEP (m3)	668 469	511 667		-23,46%
		Volumes Sortie STEP (m3)	701 511	532 162		-24,14%
		Volumes déversés DO en tête STEP (m3)	1 324	776		-
		Volumes déversés DO des Moulins (m3)	112 204	12 632		-88,74%
		Pluviométrie	1 378	887		-35,63%
		Volumes facturés (m3)	118 008	129 418		9,67%
		Charge Hydraulique %	122,00%	35,00%		-71,31%
	Le réseau	Conso moyenne (m3/abonné/an)	83	90		8,45%
		linéaire de réseau (ml) gravitaire	28 515	29 090		2,02%
		linéaire de réseau (ml) refoulement	1 536	1 733		12,83%
	La qualité	Charge de pollution annuelle reçue DBO5 kg/an	25 349	28 470		12,31%
		Charge polluante DBO5 %	23,15%	26,00%		12,31%
		Quantité de boues évacuées TMS	30,07	48,71		62,02%
		Refus de dégrillage kg	3 400	5 100		50,00%
		Chlorure ferrique (kg)	13 560	15 368		13,33%
		Polymères (kg)	1 025	1 625		58,54%
		Consommation électrique kwh STEP+Postes	194 148	165 231		-14,89%
		Conformité station	Conforme	Non Conforme		-
		Non conformités paramètre	-	P pour une analyse - protocole été changé		-
	Eléments financiers	Prix de la facture 120m3	390,23	385,89		-1,11%

		2024		
Système d'Assainissement d'IBOS	Le territoire	nb communes raccordées	1	
		nb habitants desservis	2 711	2 724 0,46%
		nb branchements	1 291	1 297 0,46%
	Les ouvrages	Type de station d'épuration	Rhysosph'air 2022	Rhysosph'air 2022
		Exutoire	Le Souy	Le Souy
		nb d'EH	3 200	3 200
		kg DBO5/j	192	192
		débit temps sec journalier en m3/j	847	847
		débit temps de pluie journalier en m3/j	2 280	2 280
		nb de postes de relevages	12	12
		nb de Déversoirs d'Orage	0	0
	Les volumes	Volumes Entrée STEP (m3)	204 671	139 174 -32,00%
		Volumes By Passés après prétraitement (m3)	37 260	5 687 -84,74%
		Volumes Sortie STEP (m3)	204 592	126 467 -38,19%
		Volumes déversés DO (m3)	0	0
		Pluviométrie	1 378	887 -35,63%
		Volumes facturés (m3)	151 898	142 486 -6,20%
		Charge Hydraulique %	25,00%	17,00% -32,00%
	Le réseau	Conso moyenne (m3/abonné/an)	118	110 -6,63%
		linéaire de réseau (ml) gravitaire	27 457	27 913 1,66%
	La qualité	linéaire de réseau (ml) refoulement	6 529	6 529 0,00%
		Charge de pollution annuelle reçue DBO5 kg/an	40 565	48 259 18,97%
		Charge polluante DBO5 %	58,00%	69,00% 18,97%
		Quantité de boues évacuées TMS	0	0
		Refus de dégrillage kg	1 600	1 600 0,00%
		Chlorure ferrique (kg)	28 565	22 388 -21,62%
		Consommation électrique kwh STEP+Postes	190 101	152 888 -19,58%
		Conformité station	Non Conforme (réglage)	Conforme
	Eléments financiers	Non conformités paramètre	Azote (pb aération et en réglage)	-
		Prix de la facture 120m3	390,23	385,89 -1,11%

		2024	2025	Evolution N/N-1
Système d'Assainissement de GER	Le territoire	nb communes raccordées	1	1 0,00%
		nb habitants desservis	858	869 1,28%
		nb branchements	390	395 1,28%
	Les ouvrages	Type de station d'épuration	Filtres plantés de roseaux 2014	Filtres plantés de roseaux 2014
		Exutoire	Le Lombré	Le Lombré
		nb d'EH	1 200	1 200
		kg DBO5/j	72	72
		capacité nominale Hydraulique en m3/j	180	180
		nb de postes de relevages	3	3
		nb de Déversoirs d'Orage	0	0
	Les volumes	Volumes Entrée STEP (m3)	147 381	88 641 -39,86%
		Volumes By Passés (m3)	0	0
		Volumes Sortie STEP (m3)	147 381	88 641 -39,86%
		Volumes sortie ZRV (m3)	38 946	22 388
		Pluviométrie	1 378	887 -35,63%
		Volumes facturés (m3)	29 197	30 907 5,86%
		Charge Hydraulique %	224,00%	135,00% -39,73%
	Le réseau	Conso moyenne (m3/abonné/an)	75	78 4,52%
		linéaire de réseau (ml) gravitaire	9 664	9 664 0,00%
	La qualité	linéaire de réseau (ml) refoulement	1 069	1 069 0,00%
		Charge de pollution annuelle reçue DBO5 kg/an	19 933	13 376 -32,89%
		Charge polluante DBO5 %	76,00%	51,00% -32,89%
		Quantité de boues évacuées TMS	0	0
		Refus de dégrillage kg	600	600 0,00%
		Chlorure ferrique (kg)	800	5 015
		Consommation électrique kwh STEP+Postes	23 456	24 661 5,14%
		Conformité station	en contentieux	Conforme
	Eléments financiers	Non conformités paramètres	en contentieux	-
		Prix de la facture 120m3	390,23	385,89 -1,11%

		2024		
Système d'Assainissement de LEMBEYE	Le territoire	nb communes raccordées	1	
		nb habitants desservis	580	628 8,39%
		nb branchements	322	349 8,39%
	Les ouvrages	Type de station d'épuration	Disques Biologiques 2017	Disques Biologiques 2017 -
		Exutoire	Le petit Lès	Le petit Lès -
		nb d'EH	1 000	1 000 -
		kg DBO5/j	60	60 -
		capacité nominale Hydraulique en m3/j	330	330 -
		nb de postes de relevages	4	4 -
		nb de Déversoirs d'Orage	1	1 -
	Les volumes	Volumes Entrée STEP (m3)	60 688	44 992 -25,86%
		Volumes By Passés après prétraitement (m3)	0	0 -
		Volumes Sortie STEP (m3)	65 475	30 767 -53,01%
		Volumes déversés DO (m3) en tête STEP	0	0 -
		Volume déversé DO bassin tampon (m3)	6 902	85 -98,77%
		Pluviométrie	1 378	887 -35,63%
		Volumes facturés (m3)	23 187	28 231 21,75%
		Charge Hydraulique %	50,38%	37,00% -26,56%
	Le réseau	Conso moyenne (m3/abonné/an)	72	81 12,33%
		linéaire de réseau (ml) gravitaire	14 512	7 932 -45,34%
	La qualité	linéaire de réseau (ml) refoulement	1 178	1 171 -0,59%
		Charge de pollution annuelle reçue DBO5 kg/an	5 073	5 901 16,33%
		Charge polluante DBO5 %	23,21%	27,00% 16,33%
		Quantité de boues évacuées TMS	0	0 -
		Refus de dégrillage kg	600	600 0,00%
		Chlorure ferrique (kg)	3 020	3 517 16,46%
		Consommation électrique kwh STEP+Postes	51 743	48 582 -6,11%
		Conformité station	Conforme	Non Conforme -
	Eléments financiers	Non conformités paramètres	pb sur débit sortie STEP période étiage	débit sortie STEP période étiage : PAC déposé -
		Prix de la facture 120m3	390,23	385,89 -1,11%

		2024	2025	Evolution N/N-1
Système d'Assainissement de SERRES MORLAAS	Le territoire	nb communes raccordées	1	1 0,00%
		nb habitants desservis	609	625 2,53%
		nb branchements	277	284 2,53%
	Les ouvrages	Type de station d'épuration	Boues activés et filtres plantés pour les boues 2007	Boues activés et filtres plantés pour les boues 2007 -
		Exutoire	Luy de Béarn	Luy de Béarn -
		nb d'EH	850	850 -
		kg DBO5/j	51	51 -
		capacité nominale Hydraulique en m3/j	128	128 -
		nb de postes de relevages	0	0 -
		nb de Déversoirs d'Orage	0	0 -
	Les volumes	Volumes Entrée STEP (m3)	77 738	52 701 -32,21%
		Volumes By Passés (m3)	4 980	1 442 -
		Volumes Sortie STEP (m3)	77 738	52 701 -32,21%
		Volumes déversés DO (m3)	0	0 -
		Pluviométrie	1 378	887 -35,63%
		Volumes facturés (m3)	24 354	21 548 -11,52%
		Charge Hydraulique %	166,39%	113,00% -32,09%
		Conso moyenne (m3/abonné/an)	88	76 -13,70%
	Le réseau	linéaire de réseau (ml) gravitaire	9 069	9 107 -
		Charge de pollution annuelle reçue DBO5 kg/an	16 690	18 949 13,54%
	La qualité	Charge polluante DBO5 %	89,84%	102,00% 13,54%
		Quantité de boues évacuées TMS	0,00	0,00 -
		Refus de dégrillage kg	1 200	1 200 0,00%
		Consommation électrique kwh Step	59 568	59 527 -0,07%
		Chlorure Ferrique (kg/an)	5 335	4 220 -
		Conformité station	Conforme	Conforme -
		Non conformités paramètre	-	- -
	Eléments financiers	Prix de la facture 120m3 € TTC	390,23	385,89 -1,11%

Système d'Assainissement de SAMSONS LION		2024		Publié le 2025 ID : 064-200081396-20260922-09_2026_09-DE	
	Le territoire	nb communes raccordées	1		
		nb habitants desservis	6	6	0,00%
		nb branchements	1	1	0,00%
	Les ouvrages	Type de station d'épuration	filière compacte de type SBR (réacteur biologique séquentiel) 2015	filière compacte de type SBR (réacteur biologique séquentiel) 2015	-
		Exutoire	Le petit Lèes	Le petit Lèes	-
		nb d'EH	477	477	-
		kg DBO5/j	15	15	-
		capacité nominale Hydraulique en m3/j	17	17	-
		nb de postes de relevages	0	0	-
		nb de Déversoirs d'Orage	0	0	-
		Les volumes	Volumes Entrée STEP (m3)	6 990	3 151
	Volumes By Passés (m3)		0	0	-
	Volumes Sortie STEP (m3)		6 990	3 151	-54,92%
	Volumes déversés DO (m3)		0	0	-
	Pluviométrie		1 378	887	-35,63%
	Volumes facturés (m3)		3 508	3 213	-8,41%
	Charge Hydraulique %		81,00%	51,00%	-37,04%
	Conso moyenne (m3/abonné/an) (Attention conserverie)		3 508	3 213	-8,41%
	Le réseau	linéaire de réseau (ml) gravitaire	120	197	-
	La qualité	Charge de pollution annuelle reçue DBO5 kg/an	3 011	1 259	-
		Charge polluante DBO5 %	55,00%	23,00%	-58,18%
		Quantité de boues évacuées TMS	0,204	0,320	-
		Refus de dégrillage kg	0	0	-
Consommation électrique kwh Step		16 192	17 813	10,01%	
Conformité station		Conforme	Conforme	-	
Non conformités paramètre		-	-	-	
Eléments financiers	Prix de la facture 120m3 € TTC	390,23	385,89	-1,11%	

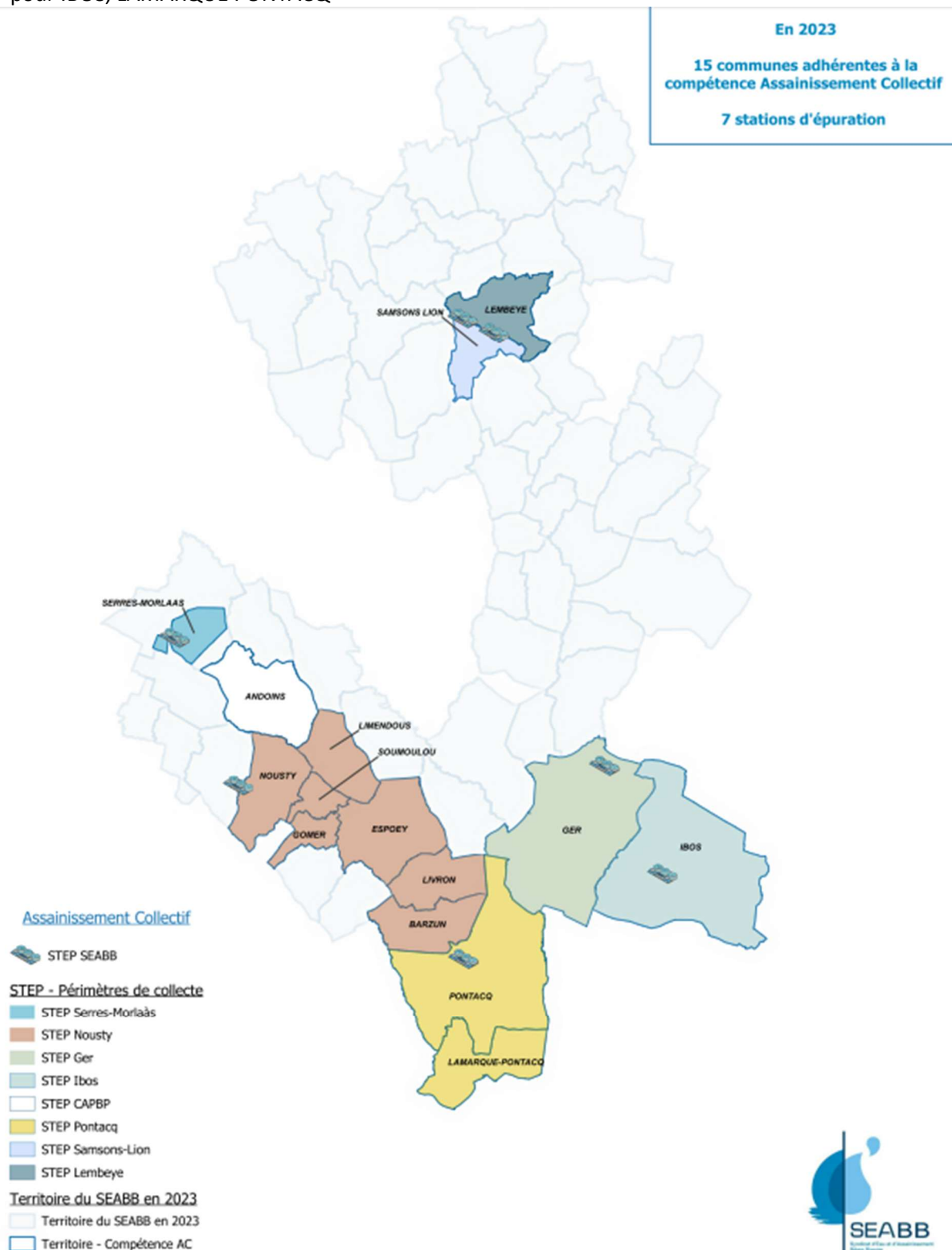
Andoins qui part sur le SA de la CAPBP		2024		2025		Evolution N/N-1	
	Le territoire	nb communes raccordées	1	1	1	0,00%	
		nb habitants desservis	366	370	370	1,26%	
		nb branchements	159	161	161	1,26%	
	Les ouvrages	Type de station d'épuration	Les eaux usées sont traitées sur la CAPBP				
		nb de postes de relevages	2	2	2	-	
		nb de Déversoirs d'Orage	1	1	1	-	
	Les volumes	Volumes facturés (m3)	14 683	16 363	16 363	11,44%	
	Le réseau	linéaire de réseau (ml) gravitaire	197	197	197	-	
	La qualité	RAS	-	-	-	-	
		Consommation électrique kwh poste	4 367	3 257	3 257	-25,42%	
	Eléments financiers	Prix de la facture 120m3 € TTC	390,23	385,89	385,89	-1,11%	

TOTAL SEABB		2024		
Le territoire	nb communes collectif	15		
	nb habitants desservis	13 141	13 293	1,16%
	nb branchements	5 923	5 996	1,23%
Les ouvrages	Type de station d'épuration	—	—	—
	Nombre d'EH	17 727	17 727	0,00%
	kg DBO5/j	1 049	1 049	0,00%
	capacité nominale Hydraulique temps sec en m3/j	4 602	4 602	0,00%
	capacité nominale Hydraulique temps pluie en m3/j	8 535	8 535	0,00%
	nb de postes de relevages	41	41	0,00%
	nb de Déversoirs d'Orage	4	4	0,00%
Les volumes	Volumes Entrée STEP (m3)	1 565 561	1 130 458	-27,79%
	Volumes By Passés après prétraitement (m3)	248 884	40 091	-83,89%
	Volumes Sortie STEP (m3)	1 615 175	1 126 930	-30,23%
	Volumes déversés DO (m3) en tête STEP	6 913	2 298	-66,76%
	Volumes déversés DO (m3) suivis (Mattets/Moulins/Bassin orage lembeye)	173 295	17 719	-89,78%
	Pluviométrie	1 378	887	-35,63%
	Volumes facturés (m3)	544 785	552 223	1,37%
	Charge Hydraulique %	105,25%	62,57%	-40,55%
Le réseau	Conso moyenne (m3/abonné/an)	87	87	-0,18%
	linéaire de réseau (ml) gravitaire	136 910	132 781	-3,02%
	linéaire de réseau (ml) refoulement	18 163	18 353	1,05%
	PVC CR8	122 300	116 806	-4,49%
	PVC CR16	11 988	12 037	0,41%
	Amiante Ciment	13 697	14 349	4,76%
	Fonte	6 121	6 538	6,81%
	Poly propylène	4 998	7 335	46,76%
	Béton	1 910	604	-68,38%
	Poly Ethylène	1 100	429	-61,00%
La qualité	Charge de pollution annuelle reçue DBO5 kg/an	168 438	170 089	0,98%
	Charge polluante DBO5 %	52,74%	48,43%	-8,18%
	Quantité de boues évacuées TMS	64	92	43,75%
	Refus de dégrillage kg	19 400	21 100	8,76%
	Chlorure ferrique (kg)	83 905	81 683	-2,65%
	Polymères (kg)	2 400	4 250	77,08%
	Acide Chlorhydrique (kg)	1 176	864	-26,53%
	Javel (kg)	1 968	1 440	-26,83%
	Consommation électrique kwh	1 123 745	1 045 002	-7,01%
	Conformité station	Conformes sauf Ibos Azote (pb aération) / Lembeye (débit sortie étiage)	Conformes sauf Pontacq (P une fois) / Lembeye (débit sortie étiage)	—
Eléments financiers 2025	Non conformités paramètre	NH4 - débits sortie étiage	P une fois (réglé depuis) - Débit Porté à connaissance déposé	—
	Abonnement total €HT	78,95	82,14	4,04%
	Part Variable totale €HT	2,05	2,13	4,03%
	Cout du m3 Hors Taxe et hors redevance pour 120 m3	324,76 €	337,85 €	4,03%
	part performance des systèmes d'AC m3	0,25 €	0,108 €	-56,80%
	TVA %	10%	10%	0,00%
	Montant TTC d'une facture de 120m3	390,23 €	385,89 €	-1,11%
	Taux d'impayés	1,61%	1,41%	-12,42%
	Surtaxe Globale délégataire	787 480,67 €	798 083,35 €	1,35%
	Surtaxe Globale SEABB	754 629,98 €	767 879,36 €	1,76%
	Dépenses de fonctionnement hors immobilisations	510 915,18 €	478 119,62 €	-6,42%
	Travaux réalisés global (€)	1 165 512,42 €	836 171,91 €	-28,26%
	Dont Gestion patrimoniale réseau	1 164 360,12 €	819 046,24 €	-29,66%
	ml de réseau réhabilité ou restructuré depuis 2021 (2020 COVID)	8 115	9 037	11,36%
	% renouvellement en gestion patrimoniale de 2020 à 2025	1,31%	—	—
	Contrôles de branchements réalisés	1 025	1 252	22,15%
	réhabilitation en cours ou réalisées	532	561	5,45%
	nb m2 imperméabilisés supprimés du réseau EU uniquement dossiers particuliers	64 960	65 750	1,22%
	Capital restant du au 31/12	5 222 008,72 €	4 658 076,77 €	-10,80%
	Durée Extinction de la dette SEABB	10,15	8,94	-11,92%

Le périmètre du SEABB : pour l'Assainissement

Pour les compétences Collecte et Epuration des eaux usées :

- ANDOINS, NOUSTY, SOUMOULOU, LIMENDOUS, ESPOEY, GOMER, LIVRON, BARZUN, GER, PONTACQ, LEMBEYE, SERRES MORLAAS ET SAMSONS LION.
- LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES en représentation substitution pour IBOS, LAMARQUE PONTACQ



STATUTS



Le présent **Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS)** public d'eau potable est établi par le président du Syndicat d'Eau et d'Assainissement Béarn Bigorre. **Ce rapport retracera l'activité du SEABB.**

Historique :

- Le syndicat a étendu ses compétences au diagnostic, contrôle et gestion des systèmes d'assainissements autonomes et autonomes regroupés par délibération en date du 15 juin 2001.
- Le conseil syndical a accepté l'adhésion des communes de Lucgarier, Limendous, Lourenties et Hours au syndicat à la compétence assainissement autonome au 1^{er} janvier 2003 par délibération en date du 26 juin 2002.

Arrêté Préfectoral en date du 10 décembre 2002

- Le conseil syndical a accepté l'adhésion des communes de GER et AAST au syndicat pour la compétence assainissement autonome par délibération en date du 28 septembre 2004.

Arrêté préfectoral en date du 15 mars 2005

- Le conseil syndical a accepté l'adhésion de la commune de LABATMALE au syndicat pour la compétence assainissement autonome par délibération en date du 30 mars 2005.

Arrêté préfectoral en date du 27 octobre 2005

- La communauté d'agglomération de Pau s'est substituée aux communes d'Idron, Lée, Ousse, Artigueloutan et Sendets à la compétence épuration des eaux usées par délibération en date du 12 décembre 2001.

Par délibération en date du 22 décembre 2004, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération PAU PYRENEES a décidé de doter la CDA, à titre facultatif de la compétence Assainissement Non Collectif.

- Par délibération en date du 15 mars 2006 la communauté d'agglomération fixe les conditions de retrait des 5 communes adhérentes : IDRON, LEE, OUSSE, SENDETS et ARTIGUELOUTAN au 31 décembre 2013. Une convention entre le SAPO et la CDAPP a été signée en date du 20 avril 2006. en attendant cette date, la CDAPP se substitue à ces 5 communes pour les 3 compétences : ANC, Epuration et Collecte.

- Le syndicat a étendu ses compétences à la mise en place du service entretien des fosses et des bacs à graisses, par délibération en date du 21 mars 2006.

Arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2006

- Le conseil syndical a accepté l'adhésion de la commune d'Andoins au syndicat pour la compétence assainissement collectif (collecte et épuration) à compter du 1^{er} janvier 2009, par délibération en date du 19 octobre 2006.

Arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2007

- Le conseil syndical a accepté l'adhésion de la commune de Ponson Dessus au syndicat pour la compétence assainissement non collectif à compter du 1^{er} janvier 2011, par délibération en date du 21 octobre 2010.

Arrêté préfectoral en date du 12 mai 2011

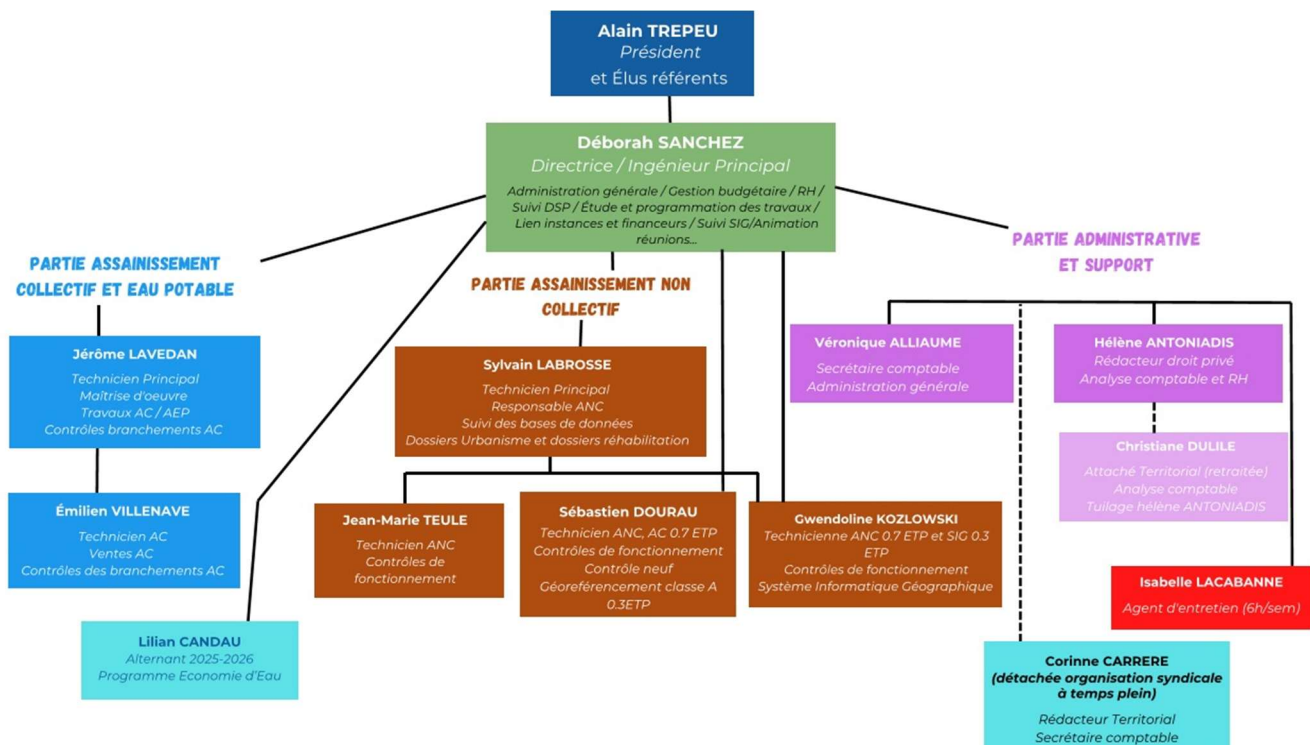
- Fusion du SAPO et du SIAEPVO au 1^{er} janvier 2013 par arrêté en date du 26/12/2012
- Arrêté d'extension du périmètre du 27 décembre 2013 pour adhésion d'IBOS.
- Arrêté inter préfectoral en date du 24 avril 2015 constatant la transformation en Syndicat à Vocation Multiple du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de l'Ousse et portant modification des statuts :
- Au 01/01/2018 : Les communes de Lamarque Pontacq et Pontacq adhèrent à la compétence Collecte
- Au 01/01/2018 : La communauté de communes du Pays de Nay prend la compétence assainissement et eau potable et se substitue donc de fait pour l'adhésion au SMEAVO., à la commune de Labatmale pour la compétence ANC et eau potable et à la commune de Saint Vincent pour la compétence eau potable.
- Dans le cadre de la réforme territoriale et afin de répondre aux prescriptions de l'arrêté du 28 décembre 2012, les syndicats de Lembeye, Crouseilles, des Enclaves et de Montaner ont fusionné pour former un seul syndicat à la carte.
- Au 01/09/2018 : les SMEAVO et SIAEVBVM sont fusionnés pour créer le SEABB : Syndicat d'Eau et d'Assainissement Béarn Bigorre.
- Au 01/01/2019 : la commune de Lamarque Pontacq adhère au SEABB pour la compétence ANC et pour la compétence Eau Potable
- Au 01/01/2020 : la CCNEB adhère au SEABB pour la compétence ANC pour les communes de Anoye, Arricau-Bordes, Arrosès, Aurions-Idernes, Bassillon-Vauzé, Bétracq, Castillon-Lembeye, Corbère-Abères, Coslédaa-Lube-Boast, Crouseilles, Escures, Gayon, Gerderest, Lalongue, Lannecaube, Lasserre, Lembeye, Lespielle, Luc-Armau, Lucarré, Lussagnet-Lusson, Maspie-Lalonquère-Juillacq, Momy, Monassut-Audiracq, Moncaup, Monpezat,

Peyrelongue-Abos, Samsons-Lion, Séméacq-Blachon, Simacourbe, Morlaàs, Espéchède, Bédeille.

- Au 01/01/2020 : la Communauté d'agglomération de Tarbes Lourdes Pyrénées prend la compétence au 01/01/2020 pour l'eau potable, l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif et siègera au SEABB pour les communes de : Ibos, Lamarque Pontacq, Gardères, Séron, Luquet
- Au 01/01/2020 : la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées prend la compétence eau potable au 01/01/2020 et siègera au SEABB pour les communes de : Lée, Ousse, Sendets, Artigueloutan
- Au 01/01/2020 : La commune de Lembeye adhère au SEABB pour la compétence assainissement collectif.
- Au 01/01/2020 : La communauté de communes du Pays de Nay récupère la compétence Eau Potable sur Labatmale et Saint Vincent et la compétence assainissement non collectif sur la commune de Labatmale.
- Au 01/01/2022 les communes de SERRES MORLAAS et de SAMSONS LION adhèrent au SEABB pour la compétence Assainissement Collectif

LE PERSONNEL

- Déborah SANCHEZ : Ingénieur Principal Territorial, directrice du SEABB.
- Christiane DULILE : secrétaire de Mairie pour 17h par semaine pour assurer le secrétariat général : depuis le 01/09/2018
- Véronique ALLIAUME : Rédacteur Territorial
- Jérôme LAVEDAN : Technicien principal Territorial (partie eau potable et assainissement collectif) : depuis le 01/05/2018
- Sylvain LABROSSE, Technicien Principal Territorial (partie assainissement)
- Emilien VILLENAVE, Adjoint Technique Territorial (partie assainissement)
- Jean Marie TEULE, Adjoint Technique Territorial (partie Assainissement)
- Gwendoline KOZLOWSKI, Adjoint technique Territorial (Partie Assainissement 4j/sem et SIGiste 1j/sem)
- Sébastien DOURAU, Technicien Assainissement depuis le 4 décembre 2023
- Lilian CANDAU, alternant partie Eau Potable
- Corinne CARRERE : Rédacteur Territorial au SMEAVO pour assurer le secrétariat comptable et administratif : en détachement à temps plein dans une organisation syndicale



Personnel affecté au service assainissement collectif :

- Direction : 0.48ETP
- Administratif : 0.5 ETP
- Technique : 1.8 ETP

Présentation Générale du service

I GESTION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Compétence Assainissement Collectif : collecte et épuration des eaux usées :

- la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées ;
- l'élimination et la valorisation des sous-produits de l'épuration ;
- le contrôle des raccordements au réseau public de collecte ;
- l'entretien des stations d'épurations, des postes et des réseaux d'assainissement collectif ;
- la réalisation des branchements au réseau de collecte des eaux usées ;
- l'étude, l'enquête publique des zonages d'assainissement
- la surveillance de la qualité de l'eau aux points de rejet dans le milieu naturel en aval des stations d'épuration et des exutoires présents sur les réseaux de collecte (déversoirs d'orage, etc.) ;
- choisir le mode de gestion du service, engager toutes les démarches associées et se doter de l'ensemble des moyens nécessaires.

Il peut en outre :

- assurer, dans son domaine de compétence, la maîtrise d'œuvre pour le compte d'une collectivité, d'un organisme ou d'un particulier ainsi que diverses études.

Un contrat d'affermage a été signé avec la SATEG le 1^{er} janvier 2022

Sa durée est de 5 ans.

Il se terminera au 31/12/2026

II NOMBRE DE CLIENTS

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le



ID : 064-200081396-20260922-09_2026_09-DE

Le nombre d'abonnés se répartit comme suit :

Branchements par commune	2024	2025	Evolution 23/24	Nb de bchttts conso <500m3/an	Nb de bchttts <500<conso<5000 m3/an	Nb de bchttts conso >5000m3/an	Nb bchttts communaux
Andoins	159	161	1,3%	159	0	0	2
SA CDAPP	159	161	1,3%	159	0	0	2
Barzun	270	273	1,1%	267	1	0	5
Espoeuy	253	256	1,2%	251	2	0	3
Gomer	106	106	0,0%	105	0	0	1
Limendous	64	64	0,0%	64	0	0	0
Livron	120	121	0,8%	120	0	0	1
Nousty	452	455	0,7%	448	4	0	3
Soumoulou	796	796	0,0%	776	3	0	17
Total SA Artigueloutan Nousty	2 061	2 071	0,5%	2 031	10	0	30
Pontacq	1 143	1 155	1,0%	1 133	7	1	14
Lamarque Pontacq	279	283	1,4%	263	2	0	18
Total SA PONTACQ	1 422	1 438	1,1%	1 396	9	1	32
Ibos	1 291	1 297	0,5%	1 249	17	2	29
Total IBOS	1 291	1 297	0,5%	1 249	17	2	29
Ger	390	395	1,3%	380	0	0	15
Total SA GER	390	395	1,3%	380	0	0	15
Lembeye	322	349	8,4%	336	4	0	9
Total SA LEMBEYE	322	349	8,4%	336	4	0	9
Serres Morlàas	277	284	—	—	—	—	—
Total SA Serres Morlàas	277	284	—	0	0	0	0
Samsons Lion	1	1	—	0	1	0	0
Total SA Samsons Lion	1	1	—	0	1	0	0
Total	5 923	5 996	1,2%	5 551	41	3	117

III VOLUMES ASSUJETTIS – VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés aux abonnés se répartissent comme suit :

Consommation / commune	2024	2025	Evolution 23/24	Volume tranche <500m3/an	Volume tranche <500<conso<600 0m3/an	Volume tranche conso >5000m3/an	Volumes bchttts communaux
Andoins	14 683	16 363	11,4%	15 699	0	0	740
SA CDAPP	14 683	16 363	11,4%	15 699	0	0	740
Barzun	21 034	23 245	10,5%	22 237	852	0	408
Espoey	26 076	22 737	-12,8%	20 789	1 542	0	178
Gomer	8 768	9 330	6,4%	9 431	0	0	0
Limendous	6 074	6 440	6,0%	6 561	0	0	0
Livron	9 140	10 366	13,4%	1 243	0	0	125
Nousty	44 224	44 399	0,4%	40 049	3 585	0	956
Soumoulou	64 634	63 540	-1,7%	62 060	1 889	0	728
Total SA Artigueloutan Nousty	179 950	180 057	0,1%	162 370	7 868	0	2 395
Pontacq	98 113	106 488	8,5%	86 765	10 470	5 931	3 439
Lamarque Pontacq	19 895	22 930	15,3%	21 711	1 676	0	323
Total SA PONTACQ	118 008	129 418	9,7%	108 476	12 146	5 931	3 762
Ibos	151 898	142 486	-6,2%	93 703	21 255	24 163	3 899
Total IBOS	151 898	142 486	-6,2%	93 703	21 255	24 163	3 899
Ger	29 197	30 907	5,9%	30 430	0	0	1 008
Total SA GER	29 197	30 907	5,9%	30 430	0	0	1 008
Lembeye	23 187	28 231	21,8%	21 764	5 569	0	676
Total SA LEMBEYE	23 187	28 231	21,8%	21 764	5 569	0	676
Serres Morlàas	24 354	21 548	-11,5%	0	0	0	0
Total SA Serres Morlàas	24 354	21 548	-11,5%	0	0	0	0
Samsons Lion	3 508	3 213	-8,4%	0	3 160	0	0
Total SA Samsons Lion	3 508	3 213	-8,4%	0	3 160	0	0
Total	544 785	552 223	1,4%	432 442	49 998	30 094	12 480
Moyenne consommation	92	92	0,1%	78	1 219	10 031	107

Les gros consommateurs :

COMMUNE	nb gros consommateurs >5000m3/an	Volume consommé 2024	Volume consommé 2025	Variation
Andoins	0	0	0	—
SA CDAPP	0	0	0	—
Barzun	0	0	0	—
Espoey	0	0	0	—
Gomer	0	0	0	—
Limendous	0	0	0	—
Livron	0	0	0	—
Nousty	0	0	0	—
Soumoulou	0	0	0	—
Total SA Artigueloutan Nousty	0	0	0	—
Pontacq	1	0	5 931	—
Lamarque Pontacq	0	0	0	—
Total SA PONTACQ	1	0	5 931	—
Ibos	2	34 660	24 163	-30,3%
Total IBOS	2	34 660	24 163	-30,3%
Ger	0	0	0	—
Total SA GER	0	0	0	—
Lembeye	0	0	0	—
Total SA LEMBEYE	0	0	0	—
Serres Morlàas	0	0	0	—
Total SA Serres Morlàas	0	0	0	—
Samsons Lion	0	0	0	—
Total SA Samsons Lion	0	0	0	—
Total	3	34 660	30 094	-13,2%

IV LE TRANSPORT DES EFFLUENTS

1 Les canalisations

Linéaire de canalisation par système d'assainissement				
	2024 gravitaire	2024 refoulement	2025 gravitaire	2025 refoulement
SA CDAPP	4 967	2 194	4 967	2 194
Total SA Artigueloutan Nousty	47 376	7 851	48 681	7 851
Total SA PONTACQ	28 515	1 536	29 090	1 733
Total IBOS	27 457	6 529	27 913	6 529
Total SA GER	9 664	1 069	9 664	1 069
Total SA LEMBEYE	14 512	1 178	7 932	1 171
Total SA Serres Morlàas	9 069	0	9 107	0
Total SA Samsons Lion	197	0	197	0
Total	141 757	20 357	137 551	20 547
dont pluvial	162 114		158 098	

Matériau	2024 en %	2024 en ml	2025 en %	2025 en ml
PVC CR8	75,44%	122 300	73,88%	116 806
PVC CR16	7,39%	11 988	7,61%	12 037
Amiante Ciment	8,45%	13 697	9,08%	14 349
Fonte	3,78%	6 121	4,14%	6 538
Poly propylène	3,08%	4 998	4,64%	7 335
Béton	1,18%	1 910	0,38%	604
Poly Ethylène	0,68%	1 100	0,27%	429

2 Les équipements de réseau

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le



ID : 064-200081396-20260922-09_2026_09-DE

	PR	DO/TP	Poste télésurveillé	DO télésurveillé	NOMBRE EH
SA ANDOINS	Puit de mise en charge Andoins	—	non	non	<2000
	PR Autoroute Andoins	TP Autoroute Andoins	oui	oui	<2000
SA NOUSTY ARTIGUELOUTAN	PR Cousseau Nousty	TP Cousseau Nousty	oui	non	<2000
	PR ESPOEY Bourg Neuf	—	oui	—	<2000
	PR Rue chataigneraies Gomer	TP Rue chataigneraies Gomer	oui	non	<2000
	PR Lotissement Claverie Soumoulou	—	oui	—	<2000
	PR Vétérinaires Soumoulou	—	oui	—	<2000
	PR impasse des Fauvettes Soumoulou	—	oui	—	<2000
	PR ZAC des Pyrénées Soumoulou	TP ZAC des pyrénées Soumoulou	oui	—	<2000
	PR ZAC Nousty	—	oui	non	<2000
	PR Rue du Pré du Roy Nousty	—	oui	—	<2000
	BT des Mattets Soumoulou	DO Mattets Soumoulou	oui	oui	>2000
	—	DO rue de l'Ousse Soumoulou	—	oui	<2000
	—	DO SOUMOULOU Cote Fontaine	oui	oui	<2000
	poste de mise en charge de Nousty	DO Nousty (rue du Corps Franc Pommies)	non	oui	<2000
	—	DO chemin de hours livron	—	oui	<2000
	PR chemin de Hours	—	oui	—	<2000
	PR ancienne STEP Livron	DO ancienne STEP Livron	oui	oui	<2000
	PR capbat Livron	—	oui	—	<2000
	PR Aussère barzun	TP Aussère barzun	oui	non	<2000
	—	DO rue des sapins Barzun	—	oui	<2000
SA PONTACQ	PR Barzun Pontacq	—	oui	—	<2000
	PR ch garroutet Pontacq	—	oui	—	<2000
	PR Pey Pontacq	—	oui	—	<2000
	—	DO Marquenave	non	—	<2000
	—	DO Foch	—	non	<2000
	—	DO Moulin Pontacq	oui	oui	>2000
	—	DO Pyrénées	—	non	<2000
SA IBOS	—	DO Lamarque	—	non	<2000
	PR Bastillac rue du Viscos Ibos	—	oui	—	<2000
	PR Bastillac rue Paul Baseilhac Ibos	—	oui	—	<2000
	PR Bastillac	—	oui	—	<2000
	PR Rue du Bois du commandeur Ibos	—	oui	—	<2000
	PR Rue de l'industrie Ibos	—	oui	—	<2000
	PR Lalette Ibos	—	oui	—	<2000
	PR Lapassade Ibos	TP Lapassade Ibos (vanné)	oui	—	<2000
	PR Charles Manciet Ibos	—	oui	—	<2000
	PR Méridien Conforama Ibos	—	oui	—	>2000
	PR Méridien Jardinerie Ibos	—	oui	—	<2000
	PR Nomades Ibos	—	oui	—	<2000
	PR Rue Camille Ibos	—	oui	—	<2000
SA GER	PR Troumousse Ibos	—	oui	—	<2000
	PR Marque Darre Ger	TP Marque Darre Ger	oui	non	<2000
	PR salle Polyvalente Ger	TP salle Polyvalente Ger	oui	non	<2000
SA LEMBEYE	PR Peninat Ger	TP Péninat Ger	oui	non	<2000
	PR ancienne STEP Lembeye	DO ancienne STEP Lembeye	oui	oui	<2000
	PR rue des canettes Lembeye	TP rue des canettes Lembeye	oui	oui	<2000
	PR Salle Polyvalente Lembeye	TP Salle Polyvalente Lembeye	oui	non	<2000
SA SERRES MORLAAS	PR point Vert Lembeye	—	oui	—	<2000
	—	—	—	—	—
SA SAMSON LION	—	—	—	—	—

3 Les consommations électriques

Consommation Electrique kWh			
		2024	2025
SA NOUSTY	STEP	511 879	516 881
	Postes de relevage	72 291	56 162
SA PONTACQ	STEP	186 488	156 157
	Postes de relevage	7 660	9 074
SA IBOS	STEP	150 354	121 644
	Postes de relevage	39 747	31 244
SA GER	STEP	14 215	11 541
	Postes de relevage	9 241	13 120
SA LEMBEYE	STEP	19 656	22 989
	Postes de relevage	32 087	25 593
SA SERRES MORLAAS	STEP	59 568	59 527
SA SAMSON LION	STEP	16 192	17 813
SA ANDOINS	Postes de relevage	4 367	3 257
Total		1 123 745	1 045 002

travaux sur Livron donc
PR moins Eaux parasites

Les consommations électriques diminuent car il y a moins d'entrées d'eaux parasites liées à une année moins pluvieuse et également grâce aux travaux réalisés.

V LES STATIONS D'EPURATION

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le

S²LO

ID : 064-200081396-20260922-09_2026_09-DE

1 Station d'épuration d'ARTIGUELOUTAN/NOUSTY

(a) Volumes traités et indicateurs

STEP membranaire de 6300 EH évolutive 9300 EH : en fonctionnement depuis avril 2014.

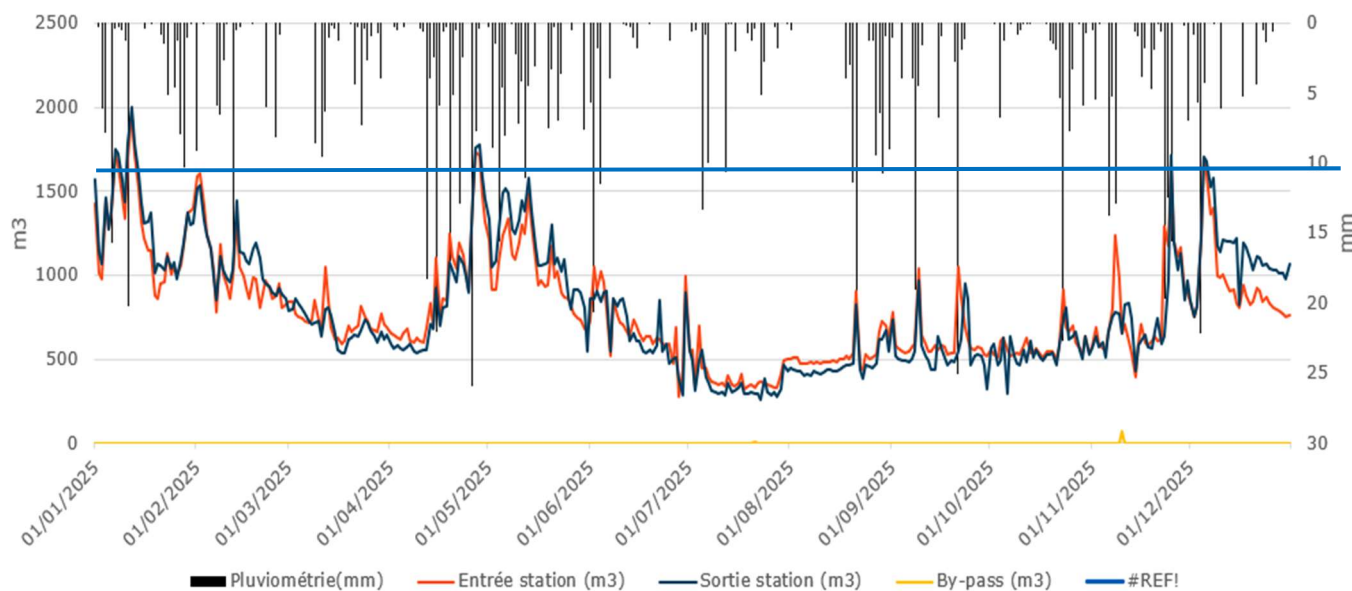
Caractéristiques de l'installation :

Date de mise en service	2014
Capacité nominale (EH)	6000
Charge nominale (kg _{DBO5} /j)	360
Charge nominale (kg _{DCO} /j)	720
Débit nominal (m ³ /j)	1600
Nature de l'effluent	Domestique séparatif
Description filière	Membranaire
Filière boues	Déshydratation et compostage
Milieu Récepteur	L'Ousse
Groupe électrogène	Non
Télésurveillance	Oui

Dossier d'autorisation : arrêté Préfectoral n° 201203760043 fixant les prescriptions relatives au système d'assainissement d'Artigueloutan / Nousty visé par la préfecture le 6 février 2012.

Normes de rejets à respecter :

Volumes STEP de Nousty 2025



Normes de mesures à réaliser :

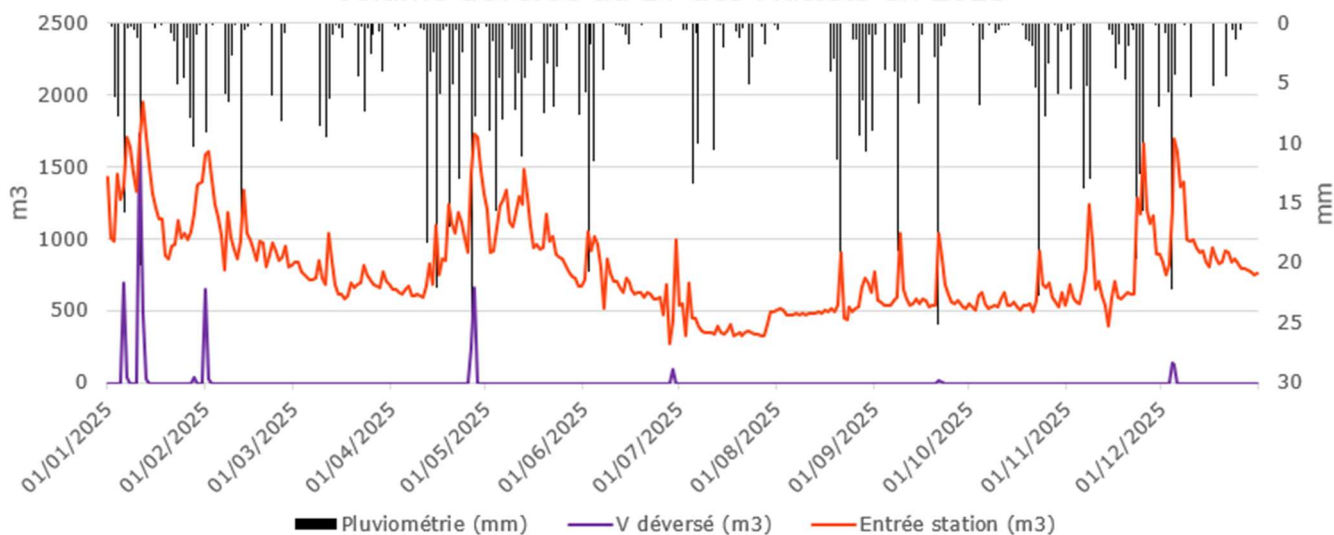
Paramètre	Nombre de mesures à réaliser
Volume journalier	365
Phosphore total (en P)	4
Nitrites (en N-NO ₂)	4
Nitrates (en N-NO ₃)	4
Matières en suspension	12
Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	12
Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	12
Azote Kjeldhal (en N)	4
Azote global (N.GL.)	4
Azote ammoniacal (en N-NH ₄)	4

(b) Le traitement

Charge Hydraulique :

Volume m3	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	% 24/25
ENTREE	239 979	358 027	368 910	402 944	407 243	340 460	438 793	399 624	290 132	-27%
SORTIE	230 286	359 319	372 849	410 380	399 640	342 281	434 442	411 488	293 041	-29%
déversoir en tête station (A2)	659	430	8 731	1 559	1 877	1 251	2 261	609	80	-87%
BY-PASS après prétraitement	2	23 254	18 866	87 317	38 608	27 038	47 132	172 678	12 016	-93%
PLUIE	907	883	938	810	778	711	981	1 378	887	-36%
DO Mattets							80 210	54 189	5 002	-91%

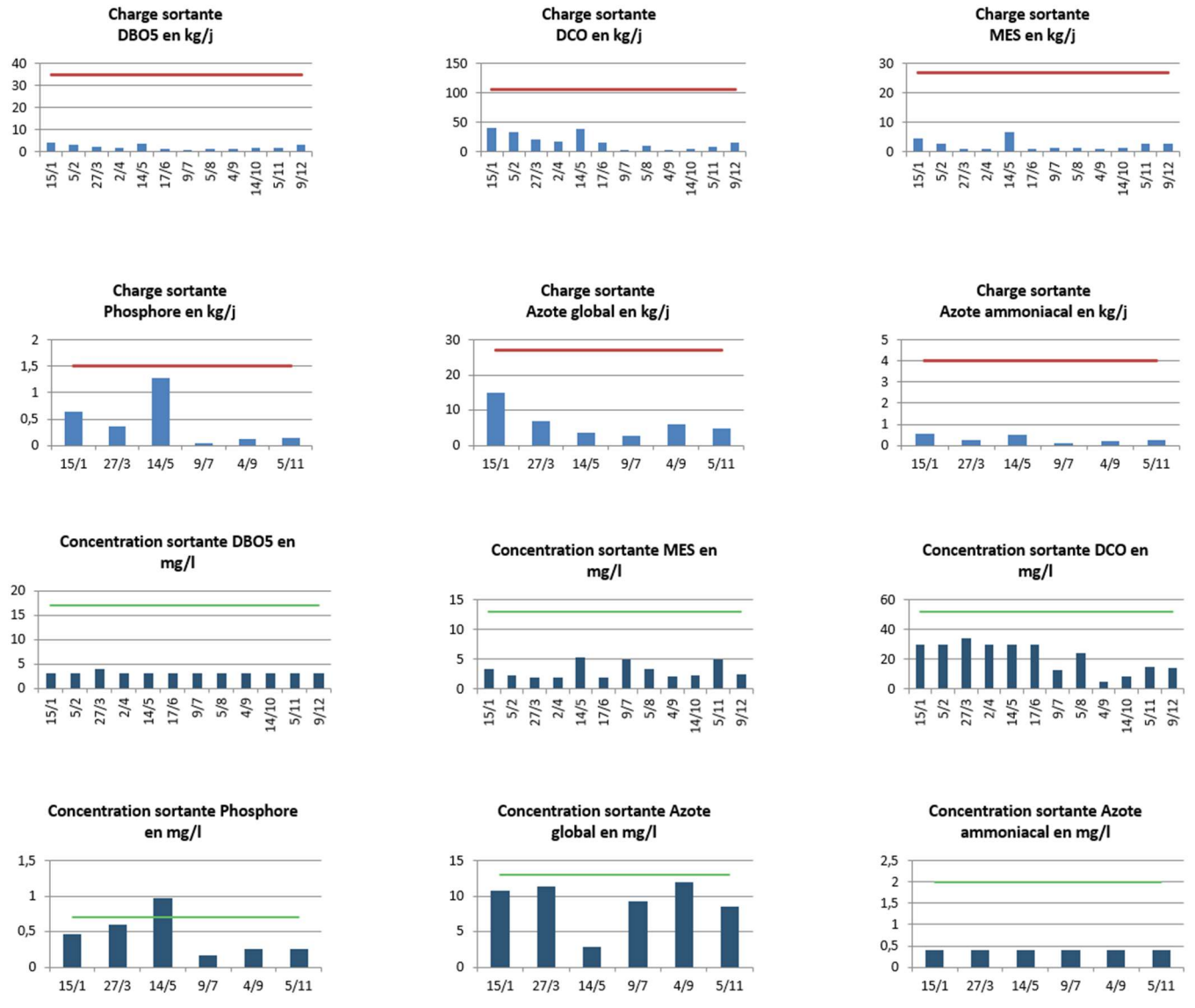
Volume déversé au BT des Mattets en 2025



La charge de fonctionnement est la suivante :

Charge hydraulique		
Noms des stations	2024	2025
STEP de Nousty	68%	50%
Charge Polluante DBO5		
Noms des stations	2024	2025
STEP de Nousty	44%	41%

(c) Bilan de la station d'épuration



(d) Devenir des sous-produits

Station	2024		2025	
	Quantité annuelle Brute (m3)	Quantité annuelle de MS (TMS)	Quantité annuelle Brute (m3)	Quantité annuelle de MS (TMS)
Quantité de boues produites	2 773	33,510	—	60,438
Quantité de boues évacuées	194	36,515	—	43,414
Destination	Compostage chez un privé : transporteur		Compostage chez un privé : transporteur	
Chlorure ferrique (kg)	32625	Lavage des membranes en 2024	31175	
Polymères (kg)	1375		2625	
Acide Chlorhydrique (kg)	1 176		864	
Javel (kg)	1 968		1 440	
Refus de dégrillage	12 000		12 000	

(e) Le milieu récepteur

Deux bilans ont été réalisés sur le milieu récepteur qui montrent qu'il n'y a pas d'impact de la STEP.

Lorsque les indices biologiques permettent l'attribution d'une classe d'état au niveau d'un paramètre, le principe du paramètre déclassant est appliqué pour l'attribution d'une classe d'état au niveau de l'élément de qualité. En d'autres termes, l'état d'un élément de qualité correspond à la plus basse des valeurs de l'état des paramètres constitutifs de cet élément de qualité.

		AMONT	AVAL
RESULTATS	Note équivalent IBGN (/20)	17	13
	Richesse Taxonomique	37	23
	Taxon Indicateur	Leuctridae	Leuctridae
	Numéro GI (/9)	7	7
	Note IBG-EQR	1	0,8
	Etat Ecologique (arrêté du 27 juillet 2015)	TRES BON	BON
	Note I2M2 EQR	0,7177	0,6117
	Etat Ecologique (arrêté du 27 juillet 2018)	TRES BON	BON

Interprétations:

Les analyses hydrobiologiques réalisées sur l'Ousse en amont et en aval du rejet de la STEP de Nousty montrent que ce dernier semble impacter sur le milieu récepteur. En effet, l'état écologique se dégrade de très bon à bon pour l'équivalence IBGN et l'Indice Invertébrés Multi-métrique I₂M₂. Notons que l'objectif de bon état est tout de même atteint pour les deux stations.

Le degré de polluo-sensibilité du taxon indicateur est identique sur les deux stations. Le rejet de la STEP ne semble donc pas ou peu impacter la qualité physico-chimique de l'eau. C'est la classe de variété taxonomique qui est responsable du déclassement de la station aval par rapport à l'amont, traduisant d'une plus mauvaise habitabilité du milieu en aval.

L'outil diagnostique de l'I2M2 et l'étude des traits bio-écologiques des peuplements montrent que les deux stations abritent des cortèges macrobenthiques similaires.

ID : 064-200081396-20260922-09_2026_09-DE

Ecologie

Bon

Physico chimie

Bon

Les valeurs retenues pour qualifier la physico-chimie sur **trois années** correspondent au percentile 90. Cet indicateur correspond à la valeur qui est supérieure à 90 % des valeurs annuelles relevées.

Oxygène

Bon

Carbone Organique

Très bon

Valeurs
retenues

Seuil
Bon état

Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)

Très bon

4.27 mg/l

≤ 7 mg/l

Oxygène dissous

Très bon

2 mg O2/l

≤ 6 mg/l

Taux de saturation en oxygène

Bon

9.3 mg O2/l

≥ 6 mg/l

87.8 %

≥ 70%

Nutriments

Bon

Ammonium

Très bon

0.1 mg/l

≤ 0,5 mg/l

Nitrites

Très bon

0.09 mg/l

≤ 0,3 mg/l

Nitrates

Bon

34.1 mg/l

≤ 50 mg/l

Phosphore total

Moyen

0.21 mg/l

≤ 0,2 mg/l

Orthophosphates

Bon

0.42 mg/l

≤ 0,5 mg/l

Acidification

Bon

Potentiel min en Hydrogène (pH)

Très bon

7.42 U pH

≥ 6 U pH

Potentiel max en Hydrogène (pH)

Bon

8.24 U pH

≤ 9 U pH

Température de l'Eau

Bon

21.3 °C

≤ 21,5° (Eaux salm./cypri.)

Biologie

Bon

Note brute

E.Q.R.

Seuil

Bon état

La valeur retenue pour qualifier un indice biologique sur **trois années** correspond à la moyenne des notes relevées chaque année.

Indice Biologique macroinvertébrés (IBG RCS)

Inconnu

12 /20

0.73

≥ 13.00 (0.80 eqr)

Variété taxonomique 2022

32

Groupe indicateur 2022

4

Indice Invertébrés Multimétrique (I2M2)

Bon

0.51

≥ 0.498

Nb de taxons contributifs 2022

50

Richesse Taxonomique 2022

0.54

Ovoviviparité 2022

0.36

Polyvoltinisme 2022

0.33

ASPT 2022

0.58

Indice de shannon 2022

0.83

(f) Bilan annuel :

- Conformité Du système de traitement
- Conformité performance : OUI
- Conformité Equipement : OUI
- Conformité du système de collecte
- Conformité temps sec : OUI
- Conformité temps de pluie : EN COURS DE CONFORMITE

Les travaux d'investissement prévus sur le système d'assainissement de NOUSTY/ARTIGUELOUTAN sont les suivants. Ils concernent les communes de Livron, Barzun et Soumoulou, sur les secteurs les plus anciens et les plus fuyards. Ces réseaux sont essentiellement en amiante ciment.

Ces réhabilitations permettront de diminuer les arrivées d'eaux parasites au PR des Mattets et ainsi de limiter les déversements au DO des Mattets.

Nous réalisons tous les contrôles des branchements des particuliers sur le réseau de collecte des eaux usées et nous montons les dossiers de réhabilitation.

Travaux	Montant	Subventionné par AEAG	Contrôles de branchements	Nb de branchements Non conformes réhabilités ou à réhabiliter	Ar démarriage	fin	réalisé* (transit livron)	branchements repris
commande 2023-1 tranche 1 restructuration du réseau d'assainissement de Livron et Barzun	1 010 000,00 €	AID 2023 02835 Subvention	réalisés	16	2023	2025	1600ml	43
commande 2024-1 tranche 2 restructuration du réseau d'assainissement de Livron et Barzun : Bourg de Livron et secteur Aussère	1 100 000,00 €	AID 2024 02965 Subvention	réalisés	21	2025	2026	1500	64
Commande 2025-3 : Complément bourg de Livron (transit vers STEP pour passer en gravitaire au lieu de refouler 2 fois, il ne restera sur le PR "hours" que 100Eh au lieu de 1000EH	300 000,00 €	demande de subvention à faire - commande à finaliser	NC	NC	2026	2026	400	ND
commande 2024-2 réhabilitation Lotissement les Anémones à Soumoulou	400 600,00 €	AID 2024 02955 Subvention	réalisés	8	2026	2026	510	23
Réhabilitation du secteur rue de l'Ousse, Beau soleil, Polybeton, rue ladevèze : Tracé et commande non préparés : estimation. Seuls les contrôles de branchements sont faits	1 500 000,00 €	demande de subvention à faire - commande à finaliser	réalisés	40	2027	2028	1500	ND
Montant total	4 310 600,00 €			85			3 910	130

2 Station d'épuration de GER

(a) Volumes traités et indicateurs

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le



ID : 064-200081396-20260922-09_2026_09-DE

Filtres plantés de roseaux suivi de fossés drainants

Date de mise en service	2014
Capacité nominale (EH)	1200
Charge nominale (kg _{DBO5} /j)	72
Charge nominale (kg _{DCO} /j)	144
Débit nominal (m ³ /j)	180
Nature de l'effluent	Domestique séparatif
Description filière	Filtres plantés de roseaux 3 étages
Filière boues	Lits plantés de roseaux
Milieu Récepteur	Le Lombré
Groupe électrogène	Non
Télésurveillance	Oui

Dossier d'autorisation : arrêté Préfectoral n° 2012172-0015

Normes de rejets à respecter :

Normes de rejets journaliers à respecter depuis le 01/01 jusqu'au 01/05 non inclus :

Paramètre	Charge de référence	Concentration maximum	Unité	ET/OU	Rendement minimum	Concentration réductrice
Volume journalier	180		M3/j			
Phosphore total (en P)	2	2	mg/l	OU	-	-
Matières en suspension	108	30	mg/l	OU	95	-
Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	144	90	mg/l	OU	89	-
Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	72	25	mg/l	OU	94	-
Azote Kjeldhal (en N)	14	10	mg/l	OU	-	-
Azote global (N.G.L.)	18	30	mg/l	OU	-	-

Normes de rejets journaliers à respecter depuis le 01/05 jusqu'au 01/11 non inclus :

Paramètre	Charge de référence	Concentration maximum	Unité	ET/OU	Rendement minimum	Concentration réductrice
Volume journalier	0		M3/j			
Phosphore total (en P)	2	2	mg/l	OU	-	-
Matières en suspension	108	30	mg/l	OU	95	-
Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	144	90	mg/l	OU	89	-
Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	72	25	mg/l	OU	94	-
Azote Kjeldhal (en N)	14	10	mg/l	OU	-	-

Normes de rejets journaliers à respecter depuis le 01/11 jusqu'au 01/01 non inclus :

Paramètre	Charge de référence	Concentration maximum	Unité	ET/OU	Rendement minimum	Concentration réductrice
Volume journalier	144		M3/j			
Phosphore total (en P)	2	2	mg/l	OU	0	-
Matières en suspension	108	30	mg/l	OU	95	-
Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	144	90	mg/l	OU	89	-
Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	72	25	mg/l	OU	94	-
Azote Kjeldhal (en N)	14	10	mg/l	OU	2	-
Azote global (N.G.L.)	18	30	mg/l	OU	4	-

Nombres de mesures à réaliser :

Paramètre	Concentration maximum	Unité	ET/OU	Rendement minimum	de mesures à réaliser
Volume journalier		M3/j			2
Phosphore total (en P)	-	mg/l	OU	-	2
Matières en suspension	-	mg/l	OU	-	2
Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	-	mg/l	OU	-	2
Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	-	mg/l	OU	-	2
Azote Kjeldhal (en N)	-	mg/l	OU	-	2
Azote global (N.GL.)	-	mg/l	OU	-	2
Azote ammoniacal (en N-NH4)	-	mg/l	OU	-	2

(b) Le traitement

Volume m3	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	evolution %
ENTREE	39 563	40 613	54 768	39 575	40 914	80 233	147 381	88 641	-73%
SORTIE	42 228	47 507	41 441	50 435	43 574	80 233	147 381	88 641	-73%
SORTIE ZRV							38 946	22 388	
PLUIE	883	982	810	778	809	1 236	1 378	887	-40%

La charge de fonctionnement est la suivante :

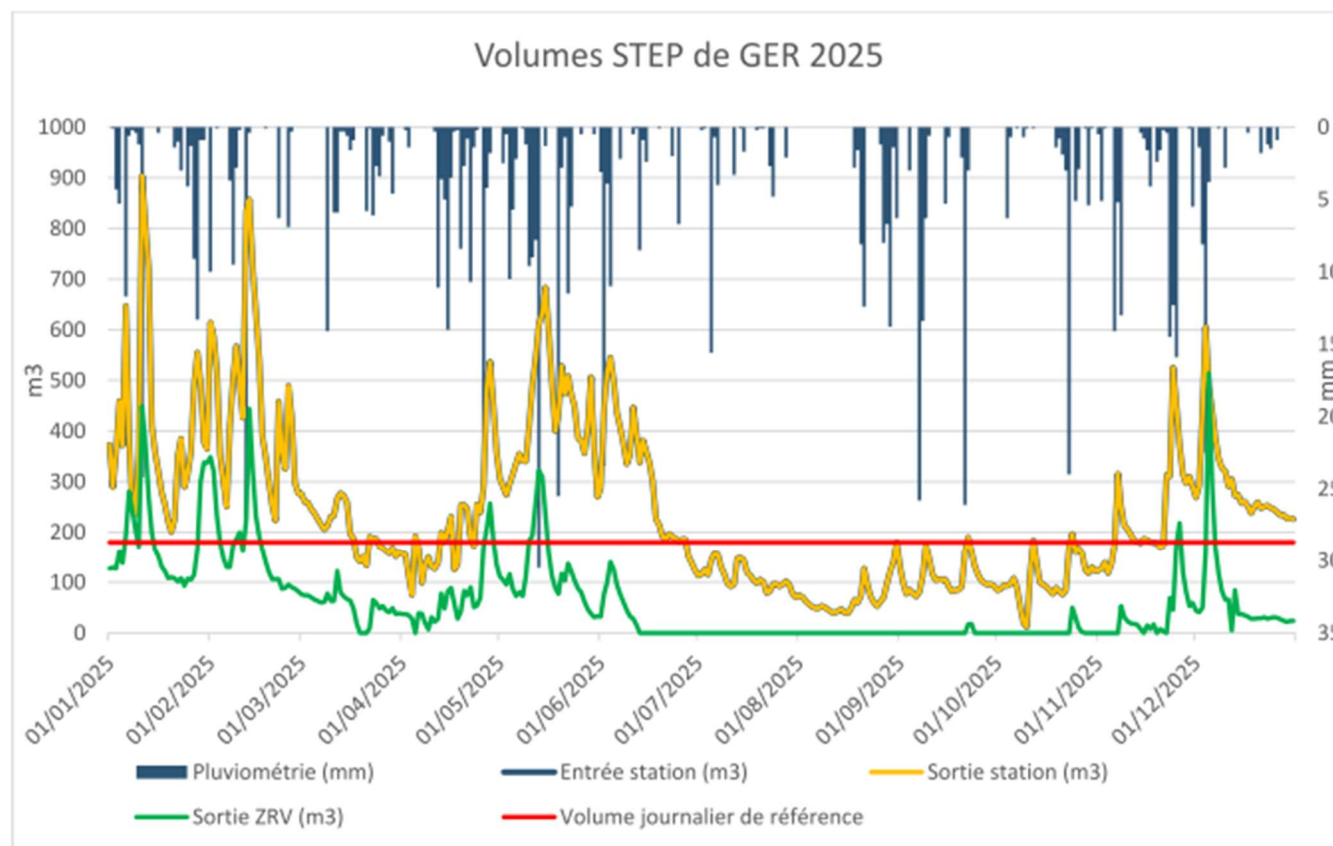
STEP GER	Charge hydraulique	Charge polluante DBO5
2024	224,00%	76,00%
2025	135,00%	51,00%

Les sous-produits :

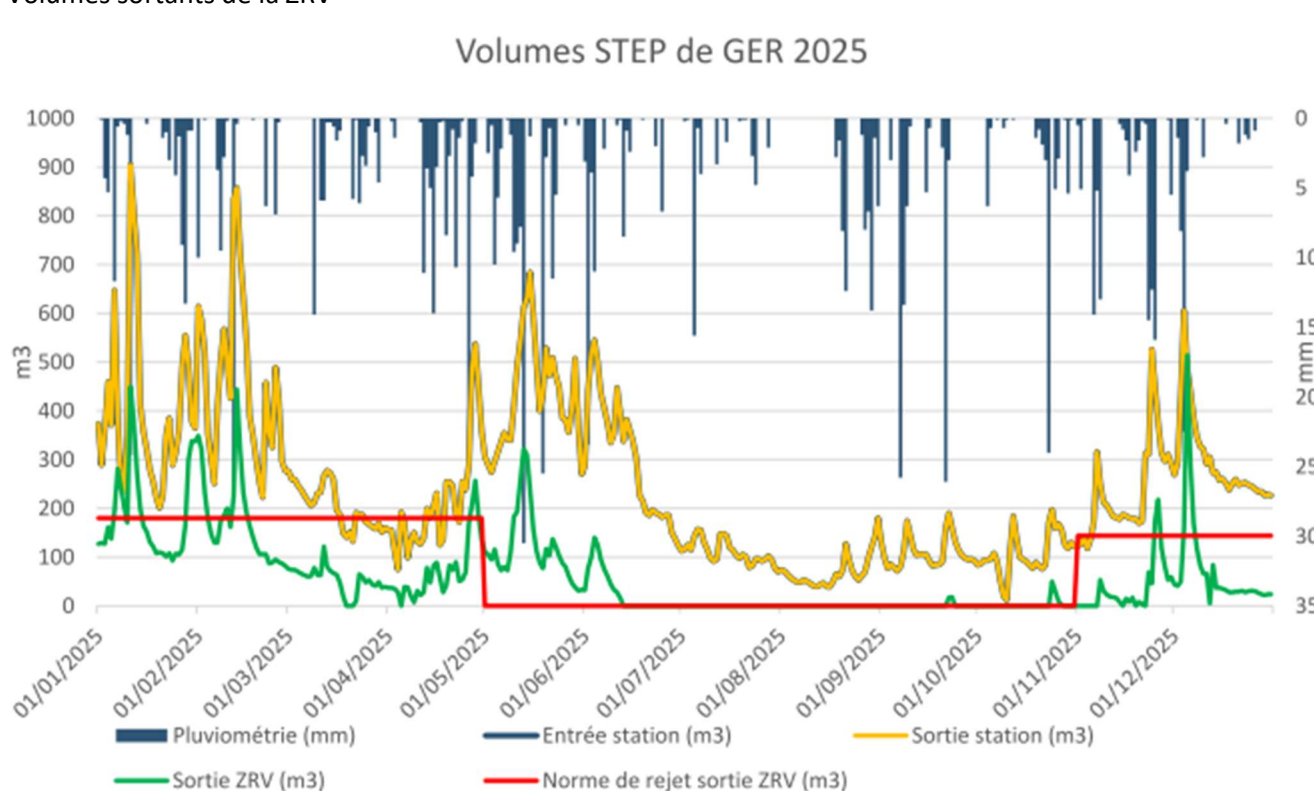
Station	GER
Chlorure ferrique (kg)	5015
Refus de dégrillage (kg)	600

Volumes entrants et sortants dans le système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2), de l'entrée de la station (A3), de la sortie de la station (A4) et de la sortie ZRV en m³/j



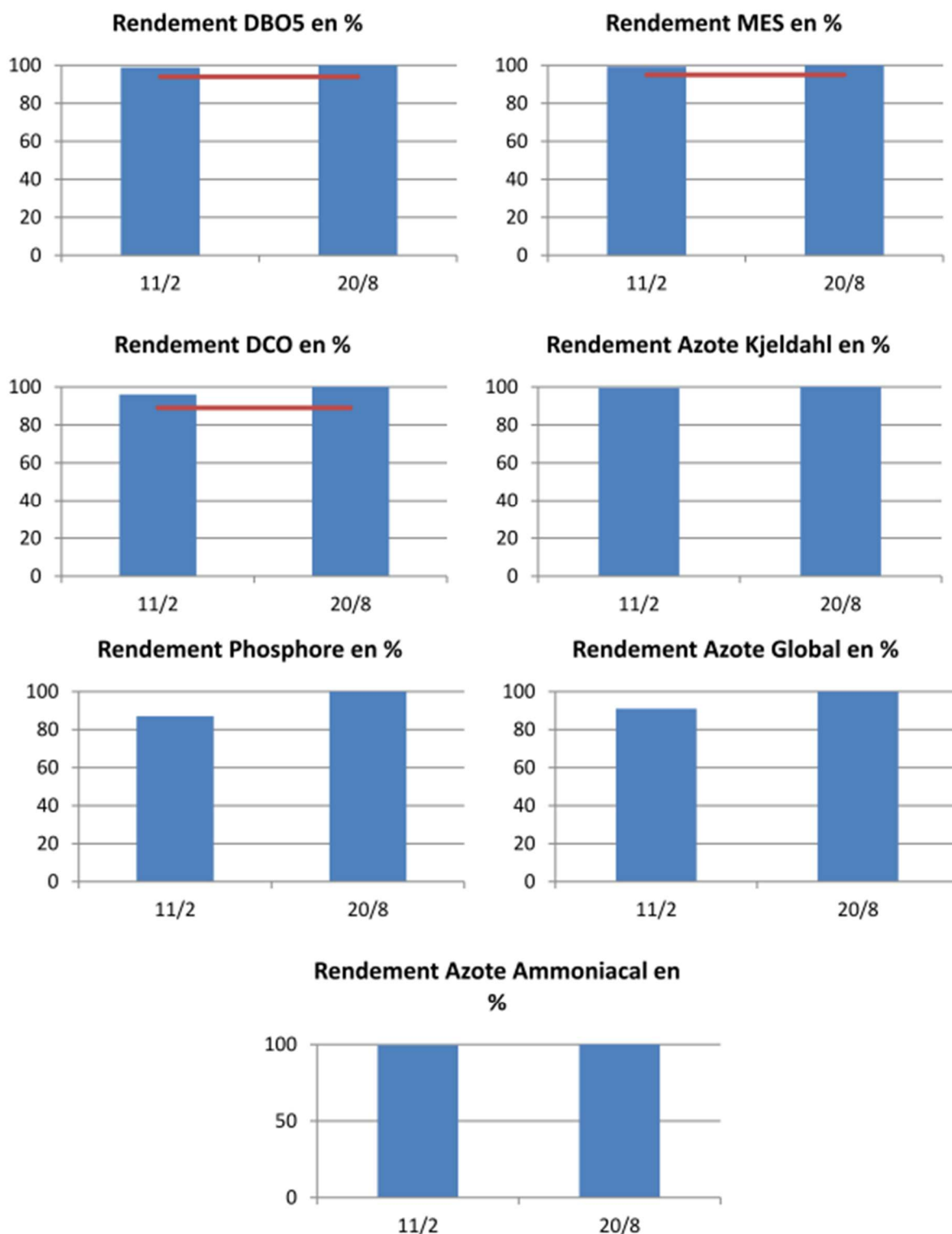
Volumes sortants de la ZRV



Nous avons des difficultés pour respecter la norme de rejet en sortie ZRV en période de pluie.

Respect du « Zéro rejet » de mi-juin à début novembre.

Suite à la réunion avec la DDTM, la sortie officielle de la STEP devient la sortie ZRV, modification du cahier de vie réglementaire transmis à la DDTM et à l'Agence de l'Eau.



Pour le bilan de février tous les rendements sont supérieurs à la réglementation en vigueur.

Pour le bilan d'août le 0 rejet est respecté, du coup tous les rendements sont à 100%

(d) Le milieu récepteur

Evaluation de l'état écologique (Données de 2010 à 2024) pour l'année 2024

2010

2024 → 2024

Ecologie	Bon			
Physico chimie	Bon			LM
Les valeurs retenues pour qualifier la physico-chimie sur trois années correspondent au percentile 95. Cet indicateur correspond à la valeur qui est supérieure à 95 % des valeurs annuelles relevées.				
		Valeurs retenues	Seuil Bon état	
Oxygène	Bon			LM
Carbone Organique	Très bon	4.48 mg/l	≤ 7 mg/l	
Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	Très bon	1.5 mg O2/l	≤ 6 mg/l	
Oxygène dissous	Très bon	8.1 mg O2/l	≥ 6 mg/l	
Taux de saturation en oxygène	Bon	89 %	≥ 78%	
Nutriments	Bon			LM
Ammonium	Très bon	0.07 mg/l	≤ 0,5 mg/l	
Nitrites	Très bon	0.04 mg/l	≤ 0,3 mg/l	
Nitrates	Bon	41.4 mg/l	≤ 50 mg/l	
Phosphore total	Bon	0.06 mg/l	≤ 0,2 mg/l	
Orthophosphates	Bon	0.16 mg/l	≤ 0,5 mg/l	
Acidification	Très bon			LM
Potential min en Hydrogène (pH)	Très bon	7.4 U pH	≥ 6 U pH	
Potential max en Hydrogène (pH)	Très bon	8.1 U pH	≤ 9 U pH	
Température de l'Eau	Très bon	19 °C	≤ 21,5° (Eau saumâtre)	LM

Historique des états écologique et chimique (Données de 2010 à 2024)

Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ecologie															
Physico chimie															LM
Oxygène															LM
COO (mg/l)	1.7	4.1	4.1	4.8	4.8	4.4	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	4.2	4.2	4.40
DBO5 (mg O2/l)	2.1	4	4	4	3.7	3.2	2.6	2	1.7	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
O2 Dissous (mg O2/l)	12.9	8.7	8.3	8.1	8.1	8	8	8.4	8.4	8.4	8.4	8.4	8.2	8.1	8.1
Taux saturation O2 (%)	88	88.1	84	84	84	83	83	83	82	81	80	80	80	80	80
Nutriments															LM
NH4+ (mg/l)	8.82	8.88	8.88	8.24	8.24	8.10	8.12	8.88	8.87	8.86	8.85	8.85	8.88	8.88	8.87
NO2- (mg/l)	8.84	8.84	8.84	8.88	8.88	8.85	8.85	8.88	8.84	8.84	8.84	8.84	8.84	8.84	8.84
NO3- (mg/l)	36.1	36.1	36.1	35	35	37	32	37	37	34	31	31	37	41.4	41.4
Ptot (mg/l)	8.81	8.88	8.88	8.16	8.16	8.88	8.87	8.87	8.12	8.12	8.12	8.88	8.88	8.88	8.88
PO43- (mg/l)	8.83	8.88	8.15	8.18	8.18	8.14	8.14	8.14	8.17	8.18	8.17	8.18	8.18	8.18	8.18
Acidification															LM
pH min (U pH)	7.7	7.7	7.46	7.4	7.4	7.4	7.4	7.4	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.4
pH max (U pH)	7.7	8	8	8	8.1	8.1	8.1	7.8	7.8	7.8	7.8	7.8	7.8	8.1	8.1
Température (°C)	2.8	18.4	18.5	18.4	18.2	18.2	18	18	18	18.3	18.2	18.3	18	18	18

(e) Bilan annuel :

Le litige et l’expertise sont soldés. Le calendrier est le suivant

Calendrier :

- septembre 2024 : Signature du protocole transactionnel
- Janvier 2025 : versement des fonds
- 2nd semestre 2025 : consultation MOE pour réhabilitation STEP GER
- Attente de retour sur le système de traitement d’IBOS
- 1er semestre 2027 : consultation Entreprises
- 2028 : Travaux de remise en état
- Début 2029 : Mise en service de la STEP de GER réhabilitée.

Conformité Du système de traitement

Conformité performance : OUI

Conformité Equipement : OUI

Conformité du système d’assainissement : OUI

3 Station d'épuration d'IBOS

(a) Volumes traités et indicateurs

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le



ID : 064-200081396-20260922-09_2026_09-DE

Caractéristiques de l'installation :

Date de mise en service	2022
Capacité nominale (EH)	3200
Charge nominale (kg _{DBO5} /j)	192
Charge nominale (kg _{DCO} /j)	385
Débit nominal (m ³ /j) temps sec	514
Débit nominal (m ³ /j) temps de pluie	773
Nature de l'effluent	Domestique pseudo séparatif
Description filière	Rhysosph'air
Filière boues	Filtres plantés de roseaux
Milieu Récepteur	Le SOUY
Groupe électrogène	Non
Télésurveillance	Oui

Normes de rejets à respecter :

Paramètre	Concentration maximale des échantillons moyens journaliers (mg/l)	Concentration annuelle moyenne maximale (mg/l)	Rendement minimum des échantillons moyens (%)	valeurs réductrices sur chaque échantillon (mg/l)
Volume journalier (m3/j) temps sec	514			
Volume journalier (m3/j) temps de pluie	774			
DBO5	15		80	50
DCO	60		75	250
MES	35		90	85
NH4+	8			16
NGL		15		
Pt		2		

(b) Le traitement

Les résultats proviennent du rapport annuel d'auto surveillance.

Volume m3	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	evolution %
ENTREE	140 047	191 242	202 031	192 169	126 360	138 580	187 829	204 671	139 174	-26%
SORTIE	134 939	181 104	181 463	161 452	122 445	125 045	188 459	204 592	126 467	-33%
BY-PASS	6737	26697	34592	29930	7 525	7 124	22 632	37 260	5 687	-75%
PLUIE	758	981	1010	845	835	734	1 131	1 378	887	-22%

Tous les volumes entrants et sortants de la STEP sont comptabilisés, il ne passe sur la STEP que ce qu'elle peut traiter.

Les charges entrantes

STEP IBOS	Charge hydraulique	Charge polluante DBO5
2020	138.06%	63.12%
2021	133.03%	66.88%
2022 nouvelle STEP	44,81%	58,42%
2023 nouvelle STEP	60,76%	77,89%
2024 nouvelle STEP	25,00%	58,00%
2025 nouvelle STEP	17,00%	69,00%

(c) Les sous-produits et les boues

Station	IBOS 2024	
	Quantité annuelle Brute (m3)	Quantité annuelle de MS (TMS)
Quantité de boues produites	72 495	23
Quantité de boues évacuées	0	0
Refus de dégrillage kg	1 220	vers ordures ménagères
Chlorure ferrique (kg)	28 565	

Station	IBOS 2025	
	Quantité annuelle Brute (m3)	Quantité annuelle de MS (TMS)
Quantité de boues produites		14
Quantité de boues évacuées		0
Refus de dégrillage kg	1 600	vers ordures ménagères
Chlorure ferrique (kg)	22 388	

(d) Le problème de colmatage des driplines :

- Fin 2022: aération fonctionne bien avec un temps de fonctionnement des soufflantes de 7 heures par jour avec des cycles symétriques.
- Début 2023: augmentation des pressions des soufflantes et des concentrations en NH4 suggérant un colmatage du système d'aération. Augmentation progressive du temps d'aération pour atteindre 20 heures par jour.
- Intervention fin avril avec injection de peroxyde d'hydrogène dans les canalisations d'air. Avec un maintien à 20 heures par jour, retour à un niveau de rejet respectant les prescriptions de l'arrêté. Les pressions des soufflantes baissent mais restent proches de la pression maximale (370-380 mmbar pour une Pmax de 400 mmbar).
- Hypothèse: Il reste du limon calcaire autour des driplines. Test d'injection d'acide chlorhydrique en juillet qui n'est pas concluant.
- Fin août: maintien d'un temps d'aération à 20h/j mais passage sur des cycles asymétriques (16h d'aération sur le lit alimenté et 4h sur le lit non alimenté). Les performances restent bonnes.
- Début janvier 2024: traitement préventif à la javel sur le lit non alimenté une fois par semaine. Efficacité à voir dans les prochains mois.
- Amélioration du traitement noté.
- Le SEABB a donc réceptionné le 26/04/2024, sachant qu'il resterait tout de même à régler l'amélioration des consommations électriques.

- Or, à compter de d'avril 2024 (résultats connus en mai 2024), les concentrations en NH₄ se sont dégradées de plus en plus : Nous avons alerté l'entreprise SAVEA très rapidement sur ces dégradations du rejet qui proviennent d'un dysfonctionnement de l'aération dont nous ne connaissons pas la cause : l'aération dans le filtre se fait mal et de ce fait le traitement est dégradé notamment celui de l'azote et les consommations électriques sont très élevées comparées aux engagements de performance du marché.
- 10/09/2024 : RAR a SAVEA pour les mettre en demeure de faire une déclaration à leur assurance et des investigations
- Octobre 2024 : L'entreprise SAVEA a changé les soufflantes pour des plus puissantes
- Des bilans amont aval du cours d'eau sont effectuées en complément pour valider le non impact
- Fin 2024 : les résultats s'améliorent et redeviennent conformes mais le fonctionnement n'est pas optimal.
- 2025 : expertise amiable en cours avec un expert nommé par SAVEA**

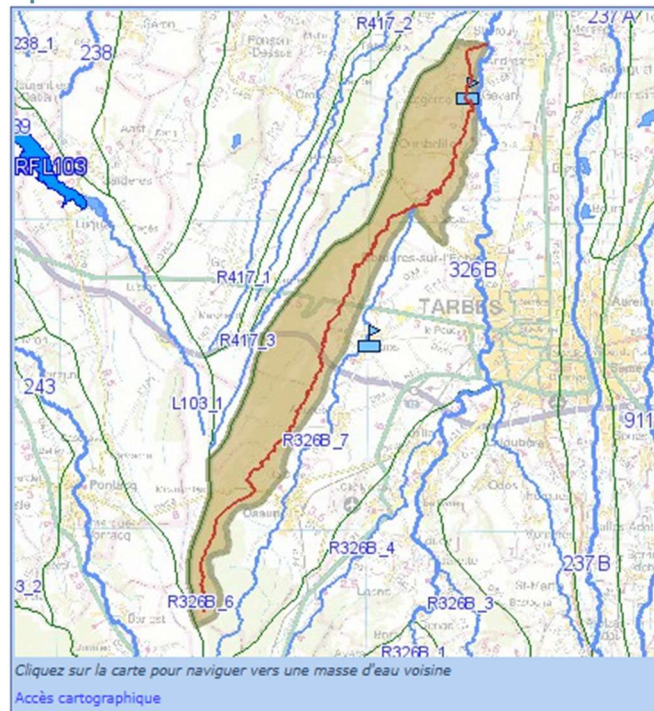
(e) Le milieu récepteur

Le Souy

Code : FRFR326B_6
 Cours d'eau : Le Souy
 Type : Naturelle
 Longueur : 25 Km
 Commission territoriale : Adour
 Bassin versant de gestion : Echez
 Département(s) : Hautes-Pyrénées



Bassin versant
 Masses d'eau rivières



Etat de la masse d'eau (Etat des lieux 2025 - données 2021-2023)

L'évaluation des états à l'échelle de la masse d'eau s'appuie sur les mesures effectuées au droit de stations ou, en l'absence de mesures, sur des modèles ou des extrapolations. La synthèse des méthodes et critères servant à l'élaboration de l'état des eaux de l'état des lieux 2025 est décrite dans le chapitre 5.2 du document de l'état des lieux 2025.

	Indice de confiance		Indice de confiance
Etat écologique :	Moyen	Haut	
Origine :	Mesuré		
Stations de mesure ayant permis de qualifier l'état écologique :			
	05234200 - Le Souy à Lagarde 05234250 - Le Mardaing au niveau d'Ibos		
Etat chimique (avec ubiquistes) :	Bon	Faible	
Etat chimique (sans ubiquistes) :	Bon		
Origine :	Mesuré		
Stations de mesure ayant permis de qualifier l'état chimique :			
	05234200 - Le Souy à Lagarde		

Voir le chapitre "données" ci-après pour obtenir des données complémentaires à l'échelle de la station.

Télécharger l'Arrêté du 9 Octobre 2023 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface

Pressions de la masse d'eau (Etat des lieux 2025)

Pressions	
Pression ponctuelle :	
Degré global de perturbation des rejets de stations d'épurations collectives :	Significative
Degré global de perturbation des rejets de stations d'épurations collectives, temps de pluie :	Significative
Degré global de perturbation des rejets de stations d'épurations industrielles pour les macro polluants :	Non significative
Indice de danger « substances toxiques » global pour les industries :	Non significative
Degré global de perturbation dû aux sites industriels abandonnés :	Non significative
Pression diffuse :	
Pression de l'azote diffus d'origine agricole :	Significative
Pression par les pesticides :	Significative
Prélèvements d'eau :	
Sollicitation de la ressource par les prélèvements :	Significative
Altérations hydromorphologiques et régulations des écoulements :	
Altération de la continuité :	Modérée
Altération de l'hydrologie :	Minime
Altération de la morphologie :	Elevée

EDL 2025

(f) Bilan annuel :

Conformité Du système de traitement

Conformité performance : OUI

Conformité Equipement : OUI

Conformité du système de collecte

Conformité temps sec : OUI

Conformité temps de pluie : OUI

5 Station d'épuration de Pontacq

(a) Volumes traités et indicateurs

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le



ID : 064-200081396-20260922-09_2026_09-DE

Caractéristiques de l'installation :

Article 6 : Obligations de résultats des systèmes de traitement

Les rejets respectent les valeurs limites suivantes en concentration ou en rendement et en flux sur la période comprise entre le 1er juillet et le 31 octobre :

PARAMÈTRE	CONCENTRATION maximale à respecter, moyenne journalière	RENDEMENT MINIMUM à atteindre, moyenne journalière	FLUX DE REJET maximum, moyenne journalière	CONCENTRATION rédhitoire, moyenne journalière
DBO5	15 mg (O2)/l	95 %	22,5 kg	50 mg (O2)/l
DCO	60 mg (O2)/l	90 %	90 kg	250 mg (O2)/l
MES	35 mg/l	90 %	52,5 kg	85 mg/l
NGL	15 mg (N)/l	70 %	22,5 kg	-
NH4	2 mg (N)/l	70 %	3 kg	-
Pt	0,7 mg/l	80,00 %	1 kg	-

Les flux de rejet maximum sur la période du 1er juillet et le 31 octobre sont calculés en moyenne journalière à partir du débit de temps sec journalier soit 1500 m³/j.

En dehors de cette période, les rejets doivent respecter les valeurs limites suivantes en concentration ou en rendement et en flux :

PARAMÈTRE	CONCENTRATION maximale à respecter, moyenne journalière	RENDEMENT MINIMUM à atteindre, moyenne journalière	FLUX DE REJET maximum, moyenne journalière	CONCENTRATION rédhitoire, moyenne journalière
DBO5	25 mg (O2)/l	80 %	100 kg	50 mg (O2)/l
DCO	125 mg (O2)/l	75 %	500 kg	250 mg (O2)/l
MES	35 mg/l	90 %	140 kg	85 mg/l
	CONCENTRATION maximale à respecter, en moyenne sur la période concernée			
NGL	15 mg (N)/l	70 %	60 kg	-
NH4	4 mg (N)/l	70 %	16 kg	-
Pt	2 mg/l	80 %	8 kg	-

Les flux de rejet maximum sur la période du 1^{er} novembre au 30 juin sont calculés en moyenne journalière à partir du débit de référence soit 4000 m³/j.

STEP PONTACQ	Charge hydraulique	Charge polluante DBO5
2020	68%	36%
2021	101%	27%
2022	97%	30%
2023	120%	28%
2024	122%	23%
2025	35%	26%

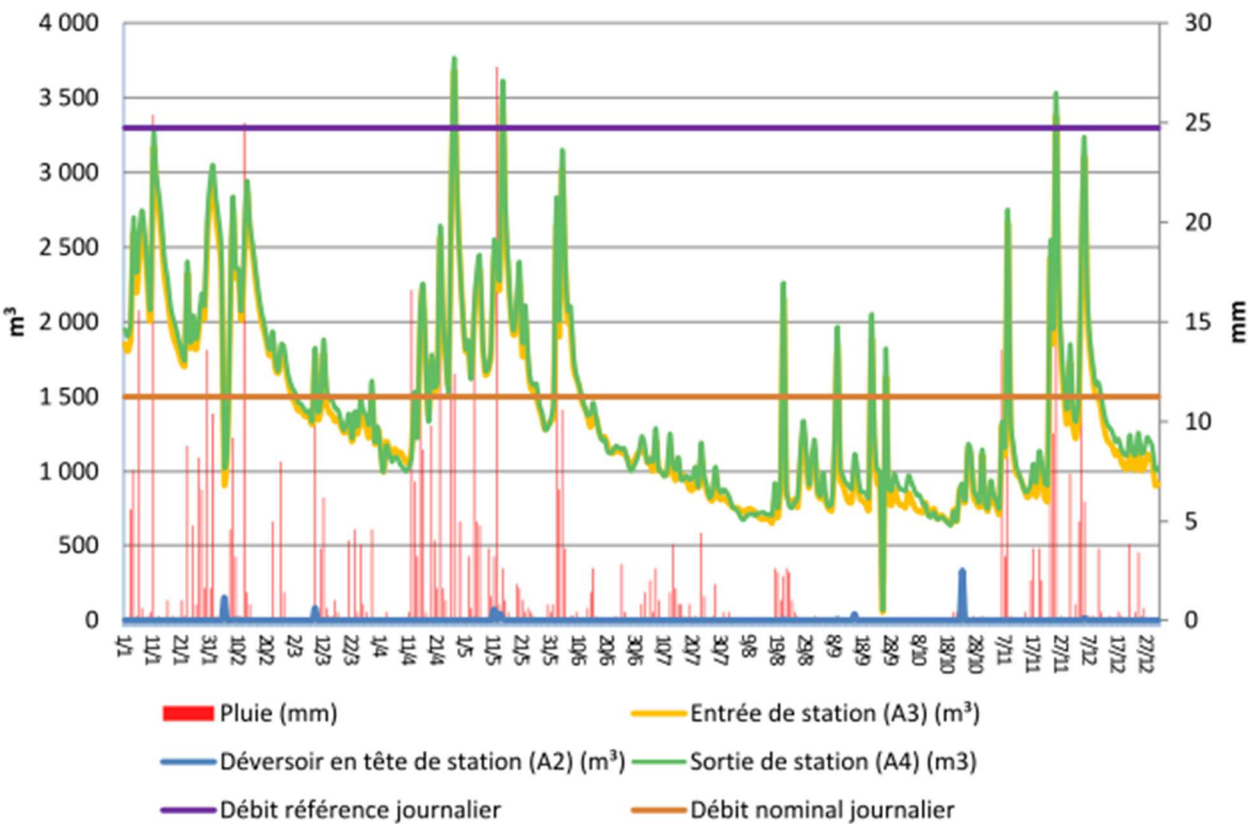
(b) Le traitement

Les résultats proviennent du rapport annuel d’auto surveillance.

Volume m3	2024	2025	%
ENTREE	668 469	511 667	-23%
SORTIE	701 511	532 162	-24%
Déversoir en tête STEP (A2)	1 324	776	—
DO des Moulins	112 204	12 632	-89%
PLUIE (Ibos)	1 378	887	-36%

Les volumes entrants et sortants du système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2), de l’entrée (A3) et de la sortie de la station (A4) en m³/j



On constate une forte corrélation entre le volume traité par la station et la pluviométrie.

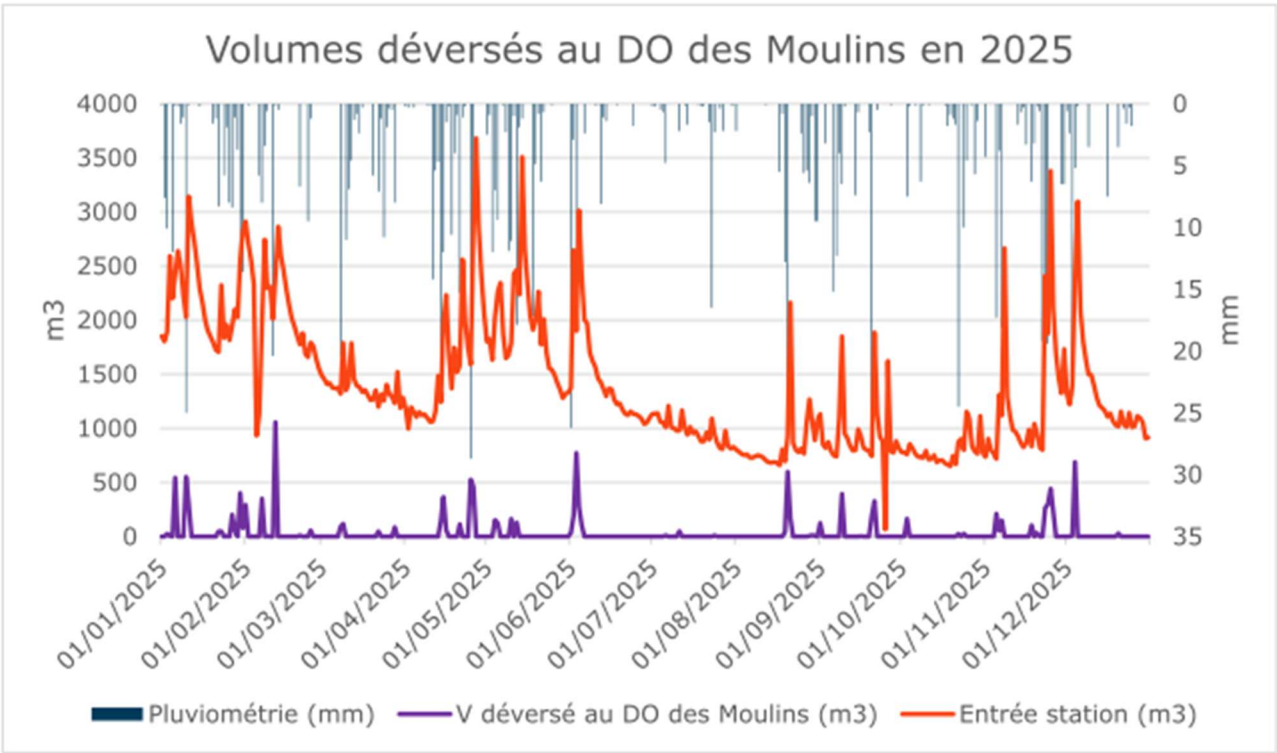
Des déversements au points A2 ont lieu pendant des périodes de très fortes pluies et sur des dysfonctionnements de la station.

Les 5-6/02/2025, déversement en by-pass suite à une coupure d’électricité causée par le dysfonctionnement d'un moteur.

Le 23/10/2025, déversement au point A2 à cause d’une coupure électrique sur la STEP et sur la commune de Pontacq. Une communication à la DDTM a été effectuée pour cet incident.

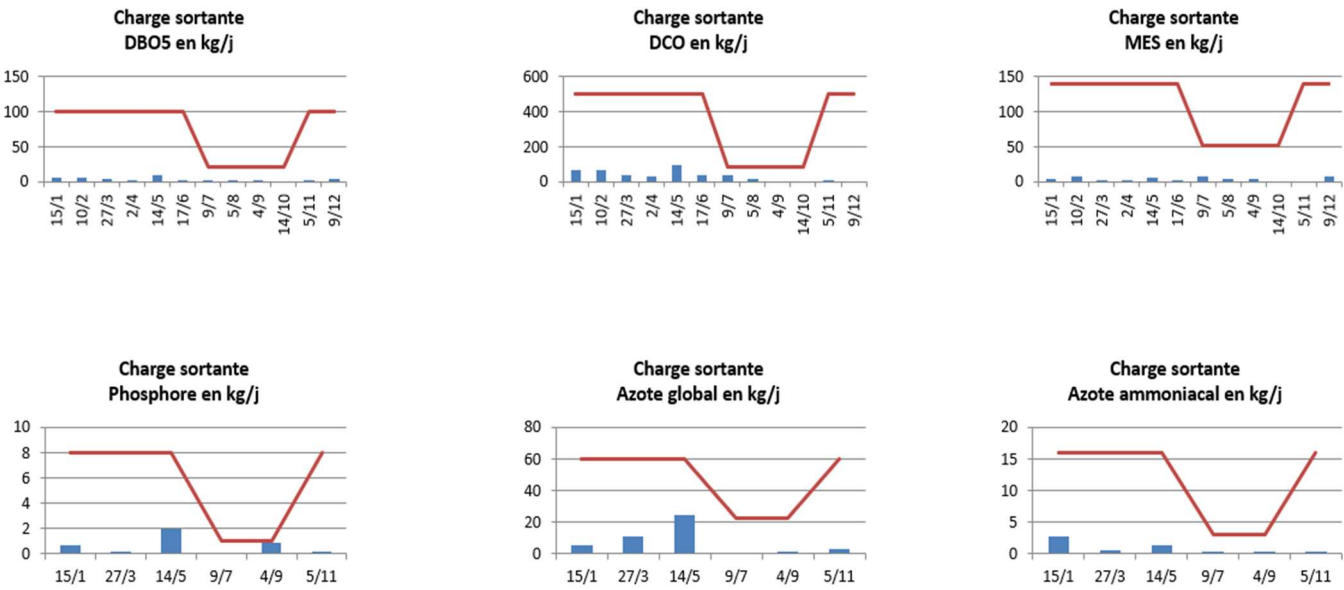
Les volumes déversés au milieu par le système de collecte

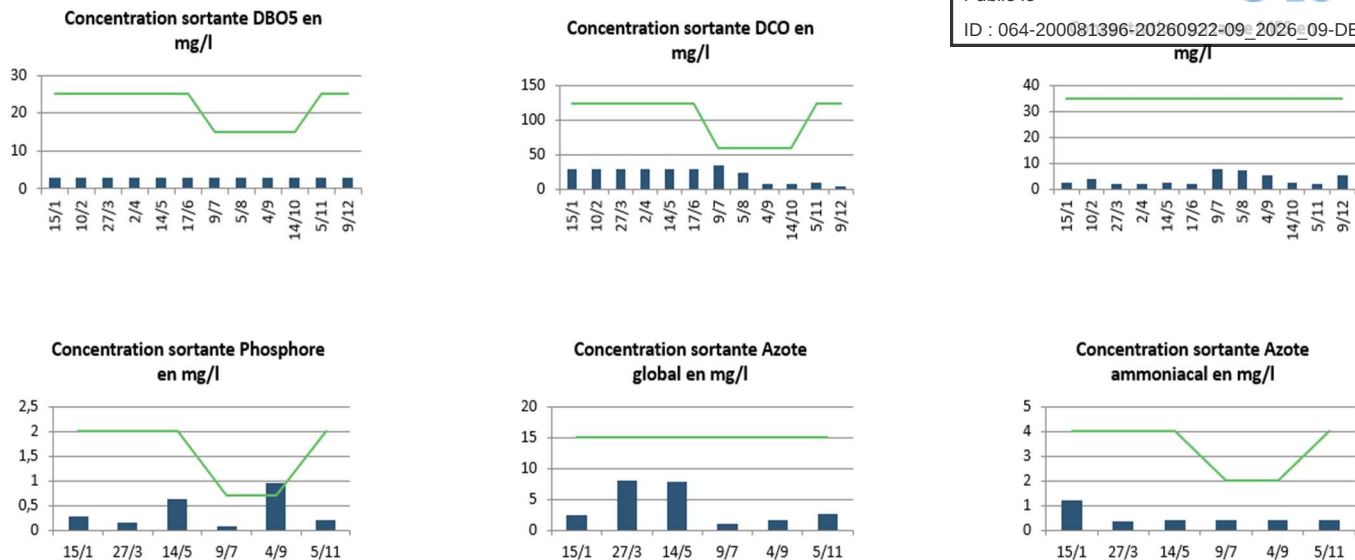
Pour les déversements des points A1 :



On note une forte corrélation entre les volumes déversés au point A1 et la pluviométrie.
 Les déversements les plus importants sont enregistrés en début d'année 2025, au mois de mai et en décembre.

(c) Bilan de la STEP





(d) Devenir des sous-produits

Station	2024		2025	
	Quantité annuelle Brute (m3)	Quantité annuelle de MS (TMS)	Quantité annuelle Brute (m3)	Quantité annuelle de MS (TMS)
Quantité de boues produites	3 632	32,726		50,100
Quantité de boues évacuées	165	30,066		48,712
Destination	Compostage chez un privé		Compostage chez un privé	
Chlorure ferrique (kg)	13560		15368	
Polymères (kg)	1025		1625	
Refus de dégrillage (décharge)	3 400		5 100	

(a) Le milieu récepteur

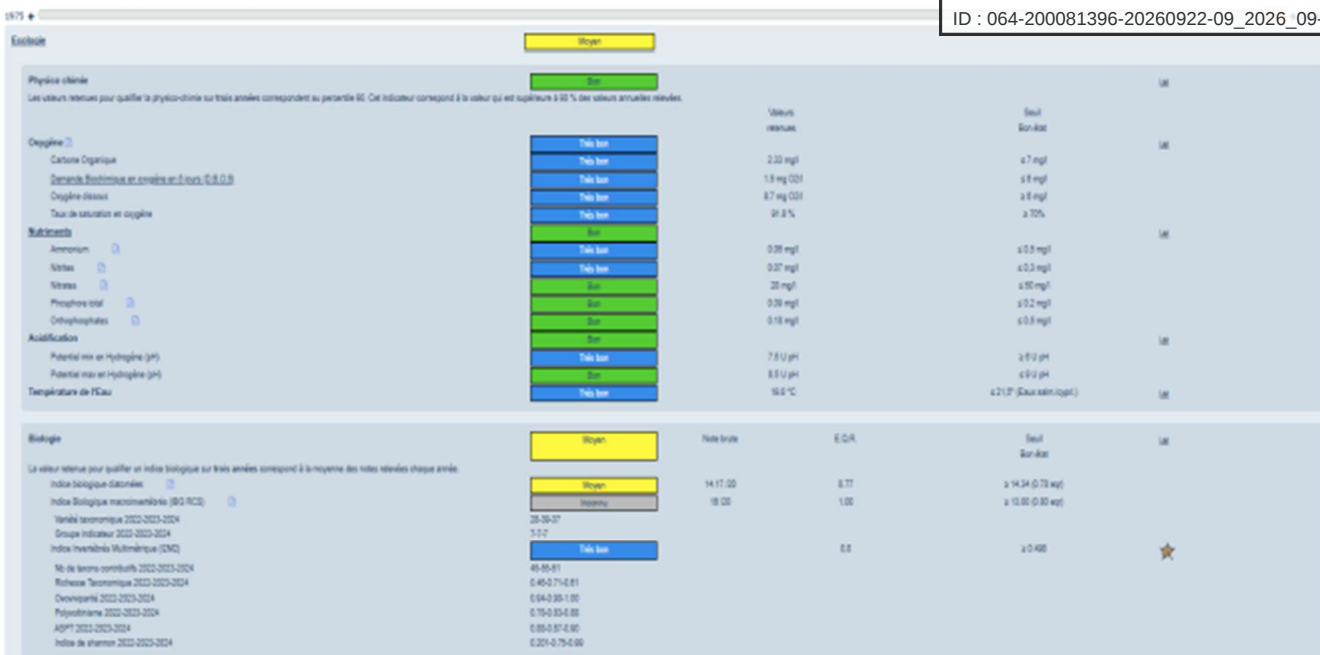
Deux bilans ont été réalisés sur le milieu récepteur qui montrent qu’il n’y a pas d’impact de la STEP.

Les données du site du « Système d’information sur l’Eau du Bassin Adour Garonne » montrent un « BON » état physico-chimique et un état biologique « MOYEN » pour l’Ousse en aval de la STEP de Pontacq (station de mesure de l’Ousse à Barzun) en 2024.

Toutefois la qualité biologique de l’Ousse semble s’améliorer depuis 2019 passant de « MEDIOCRE » à « MOYEN ».

Pour la qualité physico-chimique, on note une nette amélioration depuis 2022 avec un état physico-chimique « MAUVAIS » jusqu’à 2019, « MEDIOCRE » et « MOYEN » en 2020 et 2021, et « BON » depuis 2022.





Historique des états écologique et chimique (Données de 1975 à 2024)



(b) Bilan annuel :

Conformité Du système de traitement

Conformité performance : NON : une analyse non conforme sur le Phosphore (pb injection de FeCl3)

Conformité Equipement : OUI

Conformité du système de collecte

Conformité temps sec : OUI

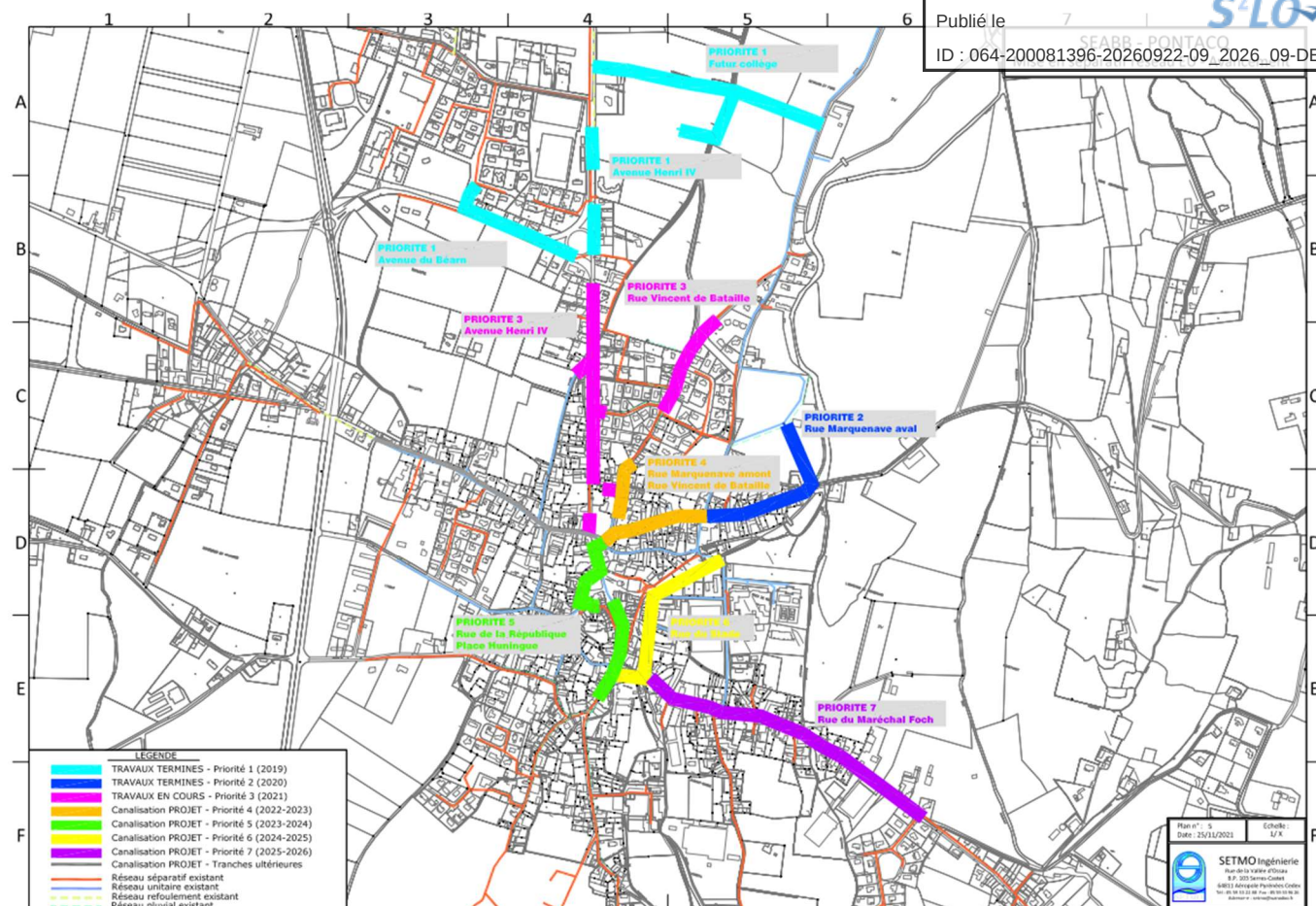
Conformité temps de pluie : EN COURS DE CONFORMITE

Concernant la conformité réseau le SEABB réalise des travaux depuis 2020 sur ce système d'assainissement ces travaux ne seront pas terminés avant 2028.

Restructuration-Mise en séparatif – réseau repensé-contrôles de branchements réalisés...

Gros investissements financiers et humains mis en place depuis que le SEABB a repris PONTACQ

Pour rappel : 2018/2020 création de la STEP



Travaux	Montant	Subventionné par AEAG et CD64	Contrôles de branchements	Nb de branchements Non conformes réhabilités ou a réhabiliter	Année de démarrage	Année de fin
travaux EU TF (secteur collège)	533 512,25 €	160640532/2019_025 61	réalisés	8	2020	2021
travaux EU TO1 (rue Marquenne Amont)	392 900,77 €	160640532/2019_025 61	réalisés	13	2021	2022
travaux EU TO2 (rue Henri IV et rue Vincent de bataille)	708 866,46 €	160640532/2019_025 61	réalisés	31	2022	2022
TF1 BAYOL : Marché travaux tranche ferme 1 (correspondant à la tranche 4) : Rue Marquenne Amont et Vincent de Bataille	475 306,31 €	160 64 0586 / 2020_03827	réalisés	21	2023	2023
TO1 BAYOL : Marché travaux tranche optionnelle 1 (correspondant à la tranche 5) : Place Huningue - Rue de la République - Rue des Ramparts	831 173,01 €	160 64 0586 / 2020_03827	réalisés	27	2023	2024
TO2 BAYOL : Marché travaux tranche optionnelle 2 (correspondant à la tranche 6) : Place d'Estibayres et Rue du Stade	400 000,00 €	AID 2022 00006	réalisés	8	2025	2025
Rue des Moulins et complément bourg	200 000,00 €	En cours de demande AEAG	a réaliser	3	2025	2026
Colonel betboy	300 000,00 €	A demander AEAG	a réaliser	NF	2026	2026
TO3 BAYOL : Marché travaux tranche optionnelle 3 (correspondant à la tranche 6) : Marechal Foch	570 000,00 €	AID 2022 00006	a réaliser	NF	2026	2027
Montant total	4 411 758,80 €			111		

Le DO des moulins est en cours de suppression mais récupère encore aujourd'hui les eaux pluviales de la commune. Nous enlevons des eaux usées de ce DO au fur et à mesure mais ne pouvons pas encore le supprimer.

Nous réalisons depuis cette année des analyses sur les effluents sortie DO afin de pouvoir justifier de l'effet de dilution lorsqu'il y a rejet à l'Ousse.

Nom	Flux de collecte estimé	Milieu récepteur	Equipement	Coordonnées Lambert 93 du rejet	
				X	Y
DO des Moulins	2650EH	Ousse	Equipé	16796588.6	16160739.6

Le but est de transiter par la rue Marquenave pour rejoindre la STEP.

A ce niveau-là un nouveau DO sera créé, amis les déversements seront bien moindre car le réseau aura été réhabilité et restructuré.

Nom	Flux de collecte estimé	Milieu récepteur	Equipement	Coordonnées Lambert 93 du rejet	
				X	Y
DO Marquenave	2650EH	Ousse	Equipé à compté de 2025	446963.41	6237373.91

Evolution de ce DO Marquenave :

- 2021-2022 : Marquenave Aval avec DO : 65 EH (fait)
- 2022-2023 : Marquenave Amont (TF 2nd pgme) : + 60 EH de la rue Marquenave : 125 EH (fait)
- 2023-2024 : Restructuration du réseau place Huningue et rue de la république (200 EH) : 325 EH terminé
- 2025 : Restructuration du réseau rue Estybayre et rue du Stade dont Lamarque Pontacq (1100 EH) : 325 EH car le raccordement sur Marquenave ne sera fait qu'après travaux sur Betboy (en cours depuis janvier 2025)
- 2026 : réhabilitation secteur Menjotte
- 2026 : réhabilitation suite rue des Moulins
- 2026/2027 : Rue du Colonel Betboy mise en séparatif + raccordement de la rue du Colonel Betboy sur Marquenave (450 EH) : 775 EH
- 2027 : Rue du maréchal Foch : décalé car élections (500 EH) : 2375 EH réhabilités en majeure partie

[Suppression totale des EU sur DO MOULINS](#)

6 Station d'épuration de Lembeye

(a) Volumes traités et indicateurs

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le



ID : 064-200081396-20260922-09_2026_09-DE

Caractéristiques de l'installation :

Date de mise en service	2017
Capacité nominale (EH)	1000
Charge nominale (kg _{DBO5} /j)	60
Débit nominal (m ³ /j)	330
Nature de l'effluent	Unitaire à 60%
Description filière	Disque Biologique + Décanteurs site d'évaporation et infiltration
Filière boues	Lits plantés de roseaux
Milieu Récepteur	Le Petit Lèes
Groupe électrogène	Non
Télesurveillance	Oui

Extrait de l'arrêté préfectoral :

Article 6 : Obligations de résultats du système de traitement

Dans les conditions normales de traitement, le système de traitement respecte soit les valeurs limites fixées en concentration soit les valeurs limites, fixées en rendement, indiquées dans les tableaux suivants, tout en se limitant aux débits et flux journaliers maximums indiqués en fonction des périodes de l'année.

1^{re} condition : respecter les valeurs limites en concentration et rendement, en sortie de traitement

Paramètres	Concentration maximale du rejet (mg/l)	Rendement épuratoire minimum (%)
DBO ₅	35	60
DCO	125	60
MES	35	50
NTK	45	
NH ₄	5	
NO ₃	19	
NO ₂	1	
PT	3	

2^{ème} condition : respecter les débits et les flux en fonction des périodes de l'année, au niveau du point de rejet

Période	décembre à mai	juin et novembre	juillet à octobre
Débit maximal du rejet en sortie de la zone de rejets végétalisée (m ³ /j)	206	80	30
Paramètres	Flux maximal (kg/j)		
DBO ₅	7,2	2,8	1
DCO	25,7	10	3,7
MES	7,2	2,8	1
NTK	9,3	3,6	1,3
NH ₄	1	0,4	0,15
NO ₃	3,9	1,5	0,57
NO ₂	0,2	0,08	0,03
PT	0,6	0,24	0,09

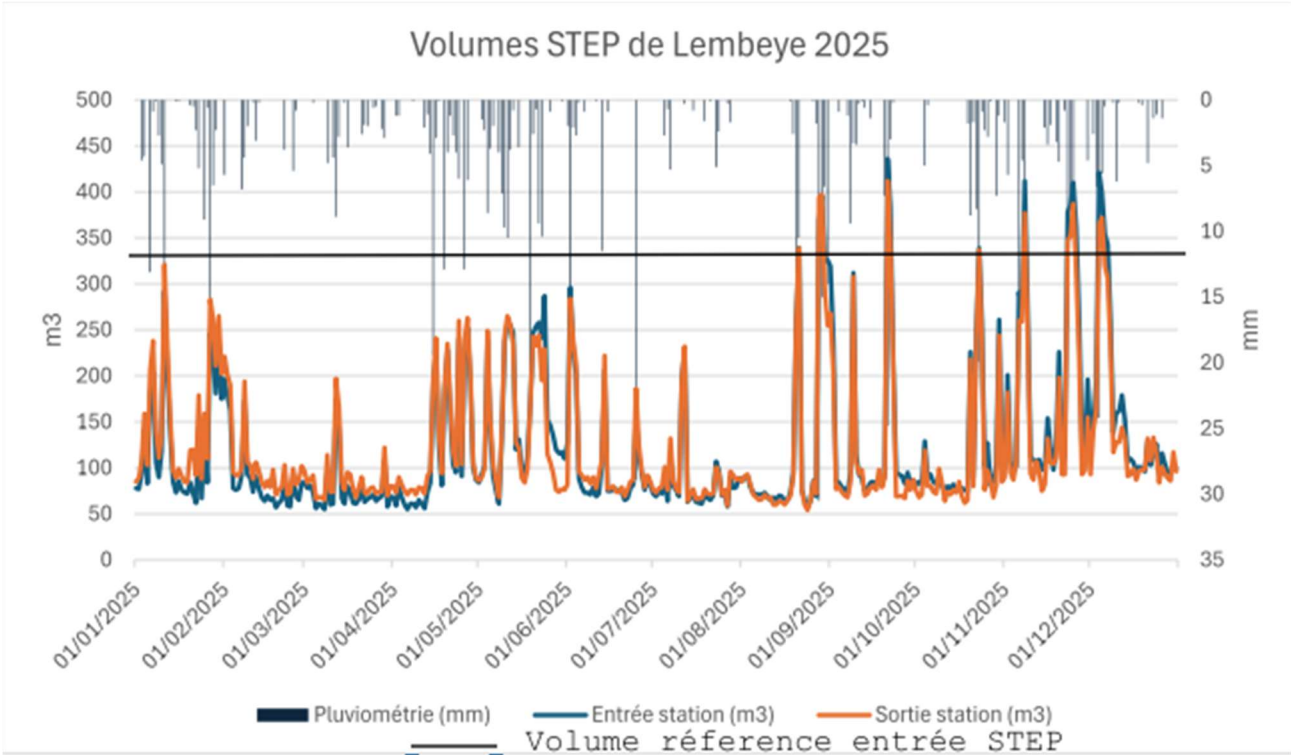
STEP LEMBEYE	Charge hydraulique	Charge polluante DBO5
2021	49,57%	126,00%
2022	35,41%	45,59%
2023	55,97%	48,43%
2024	50,38%	23,21%
2025	37,00%	27,00%

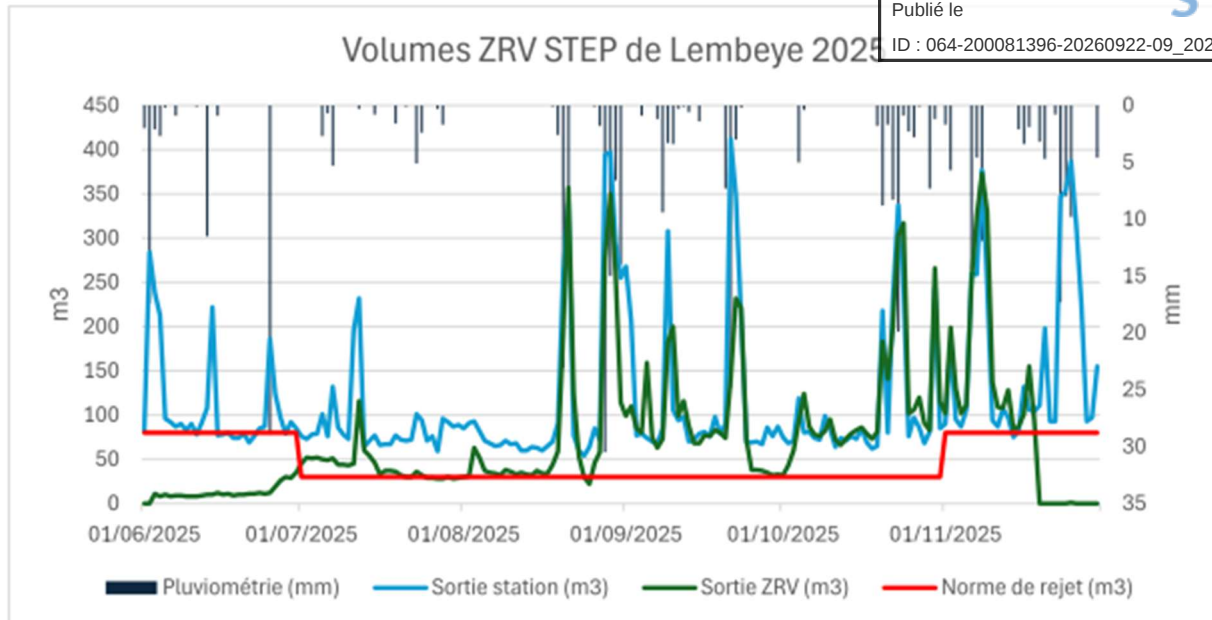
(b) Le traitement

Les volumes traités

Volume m3	2024	2025	%
ENTREE	60 688	44 992	-26%
SORTIE	65 475	30 767	-53%
Bassin Tampon ancienne STEP	6 902	85	=
PLUIE (Ibos)	1 378	887	-36%

Volumes entrant dans le système de traitement





On constate un fort impact de la pluviométrie sur le volume rejeté en sortie ZRV.

La norme de rejet sur le volume journalier en sortie ZRV est respectée lors des périodes sèches ou à faible pluviométrie.

Lors des forts événements pluvieux, le volume rejeté en sortie ZRV peut monter jusqu'à 300 m³/j pour une norme à 80 m³/j ou 30 m³/j.

Cependant ces rejets lors d'événements pluvieux importants ont un impact sur le milieu récepteur assez limité car le débit du ruisseau à ces périodes-là est très largement supérieur au débit d'étiage.

Un protocole de suivi a été mis en place pour contrôler la qualité de l'eau en sortie ZRV et l'impact du rejet sur le milieu récepteur.

Un dysfonctionnement sur le débitmètre de sortie ZRV fin novembre a obligé au renouvellement de l'appareil. Ce renouvellement sera effectué en début d'année 2026.

Compte tenu :

- Que nous n'arrivons pas à tenir les débits maximum de rejet entre juin et novembre pour les raisons évoqués ci-dessus,
- Que les résultats sortie ZRV sont meilleurs sur les paramètres azote et phosphore,
- Que le cours d'eau n'est pas déclassé par les rejets sortie ZRV en période estivale,

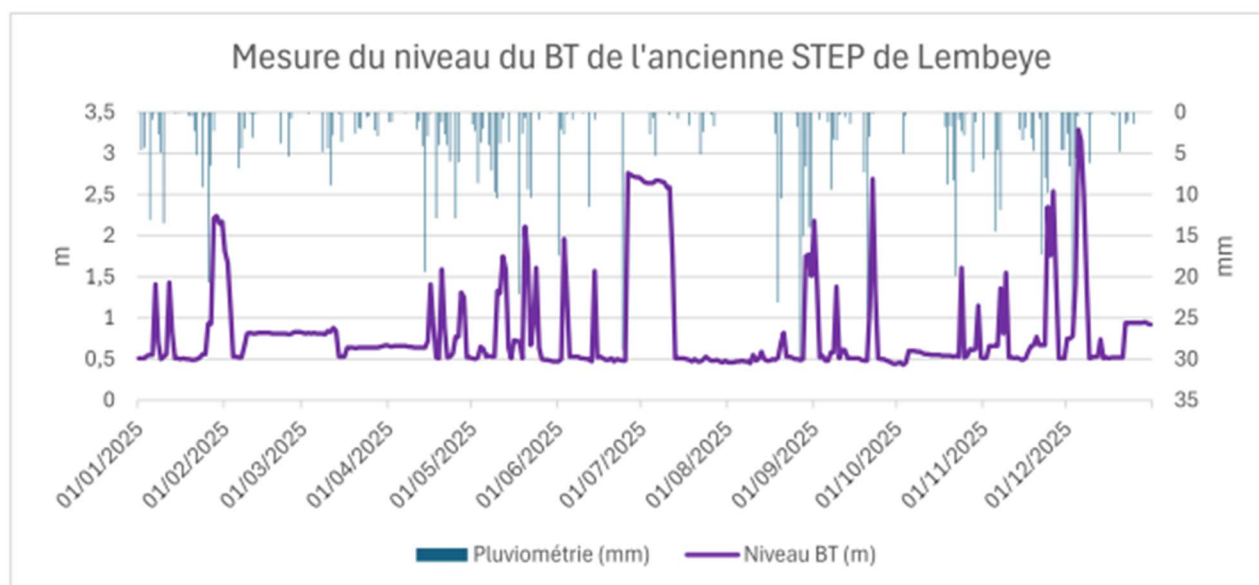
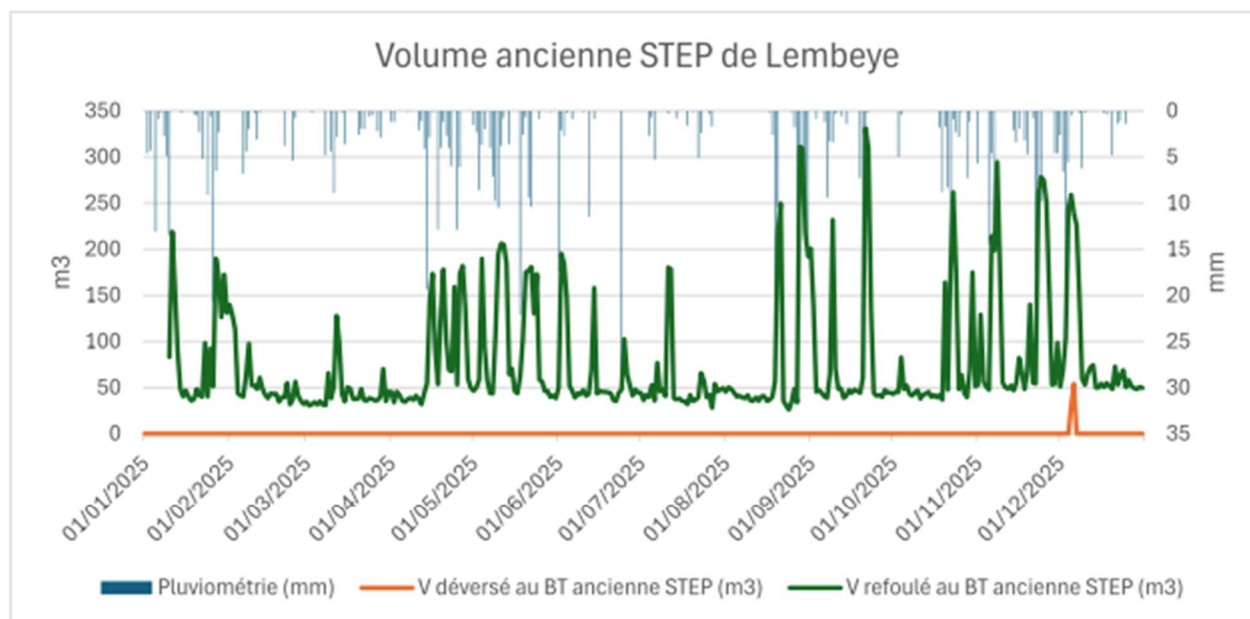
Un porté a connaissance a été déposé fin 2025 afin de proposer de tester sur l'année 2026 de faire transiter la totalité des effluents sortie bio disques par la ZRV et de ne pas tenir compte des débits de rejet en période estivale qui sont prévus dans l'arrêté.

Nous avons proposé un suivi renforcé :

- De juin à novembre : Analyses sortie biodisques et sortie ZRV tous les mois
- Maintien des 2 bilans 24 heures en mars et septembre
- Suivi particulier du milieu récepteur de juin à novembre : amont aval tous les mois + 1 IBD

Les Volumes déversés au milieu par le système de collecte

Pour les déversements des points A1 :



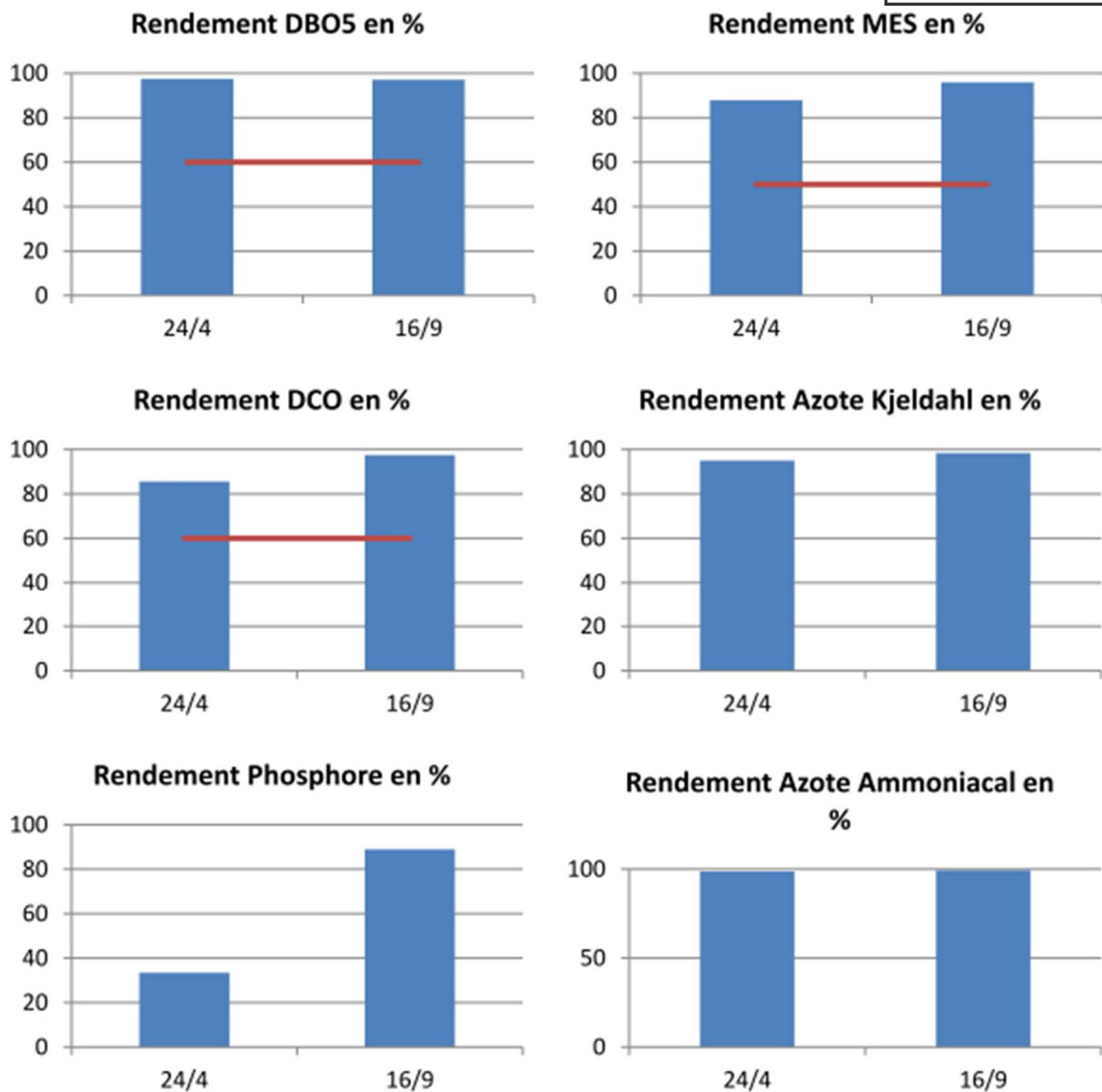
On constate que le volume refoulé par le poste de relevage de l'ancienne STEP est parfaitement corrélé avec la pluviométrie.

En 2025, 85 m3 ont été déversés au bassin tampon. Le déversement a eu lieu le 5 et 6/12/2025 à la suite de très fortes précipitations (48 mm en 6 jours).

La mesure de niveau du bassin tampon nous montre que ce bassin joue parfaitement son rôle en empêchant les déversements lors des pluies faibles et même lors d'événements pluvieux forts mais ponctuels.

Un dysfonctionnement sur le système de restitution du bassin tampon a eu lieu au début du mois de juillet ce qui a empêché le bassin de se vider mais cela n'a pas provoqué de déversement au milieu naturel.

(c) Le bilan de e la STEP



Les 2 bilans d’autosurveillance réalisés en 2025 respectent la réglementation sur les rendements épuratoires pour tous les paramètres.

(d) Le devenir des Sous-produits

Station	LEMBEYE 2025	
	Quantité annuelle Brute (m3)	Quantité annuelle de MS (TMS)
Quantité de boues produites		13
Quantité de boues évacuées	0	0
Refus de dégrillage kg	600	vers décharge
Chlorure ferrique (kg)	3517	

Conformité Du système de traitement

Conformité performance : NON (mais lié au fait que la ZRV rejette pendant la période de faible rejet. En cours de discussion avec la police de l'eau car impossible à tenir compte tenu des gros abats d'eau et du fait que nous drainons la parcelle)

Conformité Equipement : OUI

Conformité du système de collecte

Conformité temps sec : OUI

Conformité temps de pluie : OUI

7 Station d'épuration de Serres Morlaàs

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le



ID : 064-200081396-20260922-09_2026_09-DE

(a) Volumes traités et indicateurs

Caractéristiques de l'installation :

Date de mise en service	2007
Capacité nominale (EH)	850
Charge nominale ($\text{kg}_{\text{DBO5}}/\text{j}$) : temps sec et temps de pluie	51
Charge nominale ($\text{kg}_{\text{DCO}}/\text{j}$)	102
Débit nominal (m^3/j)	128
Nature de l'effluent	Séparatif
Description filière	Filière boues activée
Filière boues	filtres plantés de roseaux
Milieu Récepteur	Luy de Béarn
Groupe électrogène	Non
Télésurveillance	Oui

Paramètres	Concentration max en mg/l	Rendement épuratoire	Flux Max de rejet en kg/j
DBO5	25	30	3
DCO	125	60	16
MES	35	50	4
NDL	20	—	3
Pt	1,5	60	—

Les charges entrantes

STEP Serres Morlaàs	Charge hydraulique	Charge polluante DBO5
2023	188,70%	42,95%
2024	166,39%	89,84%
2025	113,00%	102,00%

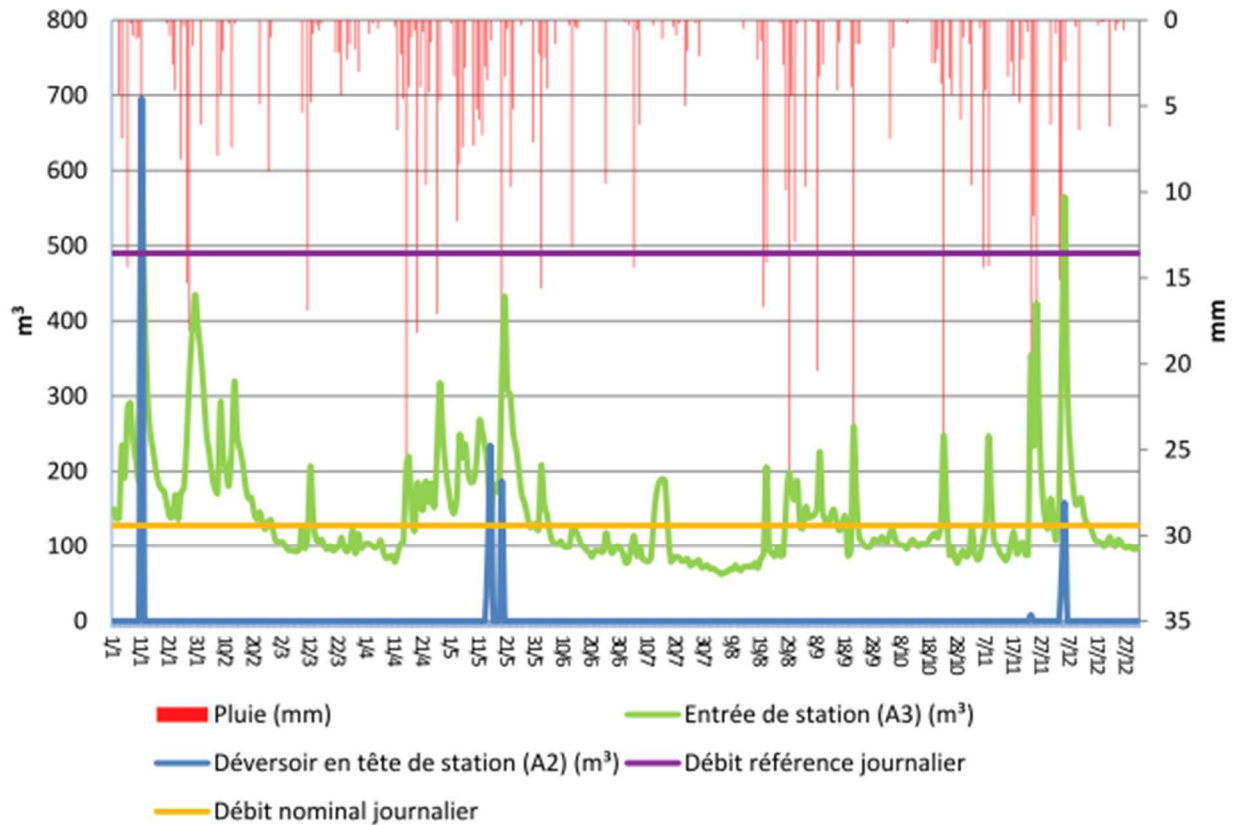
(b) Le traitement

Les volumes traités

Volume m3	2024	2025	%
ENTREE	77 738	52 701	-32%
SORTIE	77 738	52 701	-32%
By-pass en tête de STEP	4 980	1 442	-71%
PLUIE (Ibos)	1 378	887	-36%

Volumes entrants et sortants dans le système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2), de l'entrée (A3) et de la sortie de la station (A4) en m³/j.



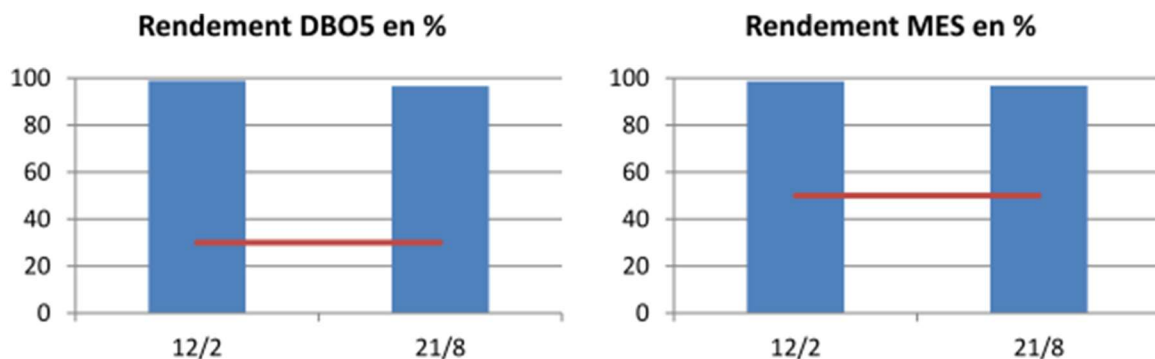
En l'absence de débitmètre en entrée de station, le volume entrant est estimé par la mesure du volume sortant de la station.

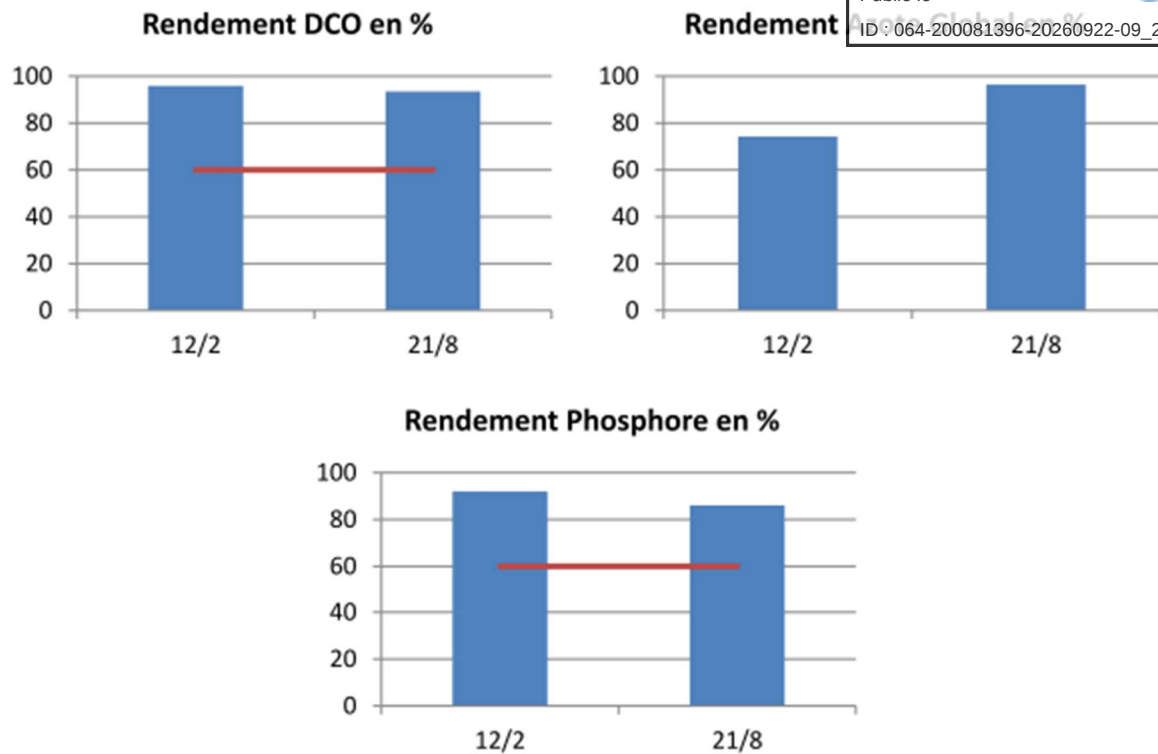
Le volume traité par la station est parfaitement corrélé à la pluviométrie.

Des déversements importants au point A2 ont eu lieu durant les forts épisodes pluvieux des mois de janvier, mai et décembre.

Le volume nominal de la station (127,5 m³/j) est largement dépassé à chaque épisode pluvieux mais le percentile 95 n'est que très rarement atteint.

Les rendements





Les rendements épuratoires lors des 2 bilans d’autosurveillance sont largement supérieurs aux rendements fixés par la réglementation.

(c) Devenir des sous-produits

Station	SERRES MORLAAS 2025	
	Quantité annuelle Brute (m3)	Quantité annuelle de MS (TMS)
Quantité de boues produites		20,33
Quantité de boues évacuées	0	0,00
Refus de dégrillage kg	1 200	vers décharge
Chlorure Ferrique (kg/an)	4 220	

(a) Le milieu récepteur

La qualité physico-chimique du Luy de Béarn est bonne depuis plus de 10 ans.



2004	Moyen				
Physico chimie	Bon				
Les valeurs retenues pour qualifier la physico-chimie sur trois années correspondent au percentile 95. Cet indicateur correspond à la valeur qui est supérieure à 95 % des valeurs annuelles retenues.					
		Valeurs référées		Seuil Sur-Stat	
Oxygène	Bon				
Carbone Organique	Traité bon	4.4 mg/l		4.7 mg/l	
Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D5 O2)	Traité bon	1.7 mg O2/l		1.8 mg/l	
Oxygène dissous	Traité bon	8 mg O2/l		8 mg/l	
Taux de saturation en oxygène	Bon	85 %		87 %	
Nutriments	Bon				
Ammonium	Traité bon	0.55 mg/l		0.5 mg/l	
Nitrate	Traité bon	0.55 mg/l		0.3 mg/l	
Nitrite	Bon	31 mg/l		5.55 mg/l	
Phosphore total	Bon	0.13 mg/l		0.2 mg/l	
Orthophosphates	Bon	0.17 mg/l		0.5 mg/l	
Acidification	Traité bon				
Potential min en Hydrogène (pH)	Traité bon	7.3 U/pH		9.8 U/pH	
Potential max en Hydrogène (pH)	Traité bon	7.7 U/pH		6.9 U/pH	
Température de l'Eau	Traité bon	10.1 °C		12.5 °C (Eau saum. hyp.)	
Biologie	Moyen	Note brute	8.0/8	Seuil Sur-Stat	
La valeur retenue pour qualifier un indice biologique sur trois années correspond à la moyenne des notes retenues d'après année.					
Indice biologique standardisé		13.77 G2	0.75	14.24 (0.75 wq)	
Indice Biologique macroinvertébrés (IBG RCI)		19 G2	1.80	13.00 (0.80 wq)	
Variété taxonomique 2022-2023-2024		34-34-33			
Groupe Indicateur 2022-2023-2024		7.5-7			
Notes Inventaire Multimétrique (IMM)					
Nb de taxons contributeurs 2022-2023-2024		53-40-44			
Richesse Taxonomique 2022-2023-2024		0.53-0.55-0.48			
Omniparité 2022-2023-2024		0.88-0.80-0.88			
Polytaxonomie 2022-2023-2024		0.62-0.60-0.62			
ASPT 2022-2023-2024		0.73-0.66-0.68			
Indice de Shannon 2022-2023-2024		0.47-0.67-0.57			

Historique des états écologique et chimie (Données de 2004 à 2024)

Indice	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ecologie																					
Physico chimie																					
Oxygène																					
COD (mg/l)	4.7	4.7	5.5	7.4	7.4	5.8	5.7	5.7	5.7	5.1	5.1	4	4.1	5	5	4.8	4.8	4	3.4	4.4	4.4
DBO5 (mg O2/l)	1.4	1.5	3.1	4	4	4	3.3	3.3	3.3	3.1	3.1	2.7	2.4	2.1	4	4	4	1.6	2.3	1.6	1.7
O2 Dissous (mg O2/l)	7.8	7.6	7.9	7.9	7.9	7.9	8.6	8.6	8.6	7.7	7.7	8	8.3	8.3	8.3	8.1	8.1	8.3	8.3	8.1	8
Taux saturation O2 (%)	85	85	85	75	75	75	88	88	88	73	74	84	84.1	87	85	85.4	85	87	90	90	85
Nutriments																					
NH4+ (mg/l)	0.1	0.1	0.1	0.11	0.08	0.08	0.08	0.08	0.14	0.2	0.25	0.2	0.10	0.06	0.1	0.10	0.14	0.24	0.17	0.06	0.08
NO2- (mg/l)	0.18	0.18	0.2	0.2	0.2	0.06	0.06	0.07	0.06	0.12	0.12	0.12	0.08	0.06	0.06	0.06	0.06	0.07	0.07	0.06	0.06
NO3- (mg/l)	32	32.1	41.5	41.5	38.2	38.2	38	38	43	38	38	34	34	38	33	38	38	31	35	30	31
Prot (mg/l)	0.11	0.11	0.14	0.09	0.09	0.09	0.10	0.10	0.10	0.19	0.19	0.13	0.14	0.17	0.16	0.16	0.16	0.18	0.19	0.13	0.13
PO43- (mg/l)	0.28	0.2	0.21	0.36	0.36	0.36	0.31	0.31	0.27	0.27	0.27	0.23	0.23	0.23	0.23	0.23	0.23	0.26	0.26	0.26	0.17
Acidification																					
pH min (U pH)	7.5	7.5	7.4	7.4	7.5	7.3	7.3	7.3	7.45	7.4	7.4	7.2	7.2	7.2	7.3	7.3	7.2	7.3	7.2	7.3	7.3
pH max (U pH)	8.1	7.9	8.1	7.9	7.9	7.9	7.9	8.16	8.16	8.55	8.19	7.8	7.8	7.9	8.1	8	7.7	7.8	7.8	7.8	7.1
Température (°C)	19.7	19.8	20.5	20.5	20.5	17.5	19.2	19.2	17.3	17.3	19	19	19.5	19.5	19.5	19.3	19.3	19.7	20	19.9	19.1
Biologie																					
IBD 2007 (G2)	15.1	15.1	14.2	13.4	14.23	15.77	17.87	15.97	15.8	15.17	15.8	15.17	15.8	15.07	14.17	14.1	14.27	13.8	14.33	13.77	
IBG RCI (G2)	15	15	15	15	15	15	15.57	17.22	17.22	17.22	15	17.22	15	17.22	15.87	15	15.57	17	15.57	15	
IMM (I.G.R.)	0.95	0.95	0.95	0.84	0.87	0.71	0.77	0.83	0.85	0.84	0.82	0.8	0.8	0.84	0.82	0.8	0.8	0.77	0.75	0.72	0.72
Polluants spécifiques																					
Chimie																					
Métaux lourds																					
Pesticides																					
Polluants industriels																					
Autres polluants																					

(b) Bilan annuel :

Conformité Du système de traitement

Conformité performance : NON mais lié a la quantité d'eau entrante sur le réseau : pas de DO ni de trop-plein. Donc pb de flux. Devrait passer en OUI

Conformité Equipement : OUI

Conformité du système de collecte : Non concerné

8 Station d'épuration de Samsons Lion

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le

S²LO

ID : 064-200081396-20260922-09_2026_09-DE

(a) Le traitement

Les volumes traités

Volume m3	2024	2025	%
ENTREE	6 990	3 151	-55%
SORTIE	6 990	3 151	-55%
Déversoir en tête STEP	—	—	—
Quantité de boues produites	240	—	-100%
Quantité de boues évacuées	204	—	-100%

Les charges entrantes

STEP SAMSON LION	Charge hydraulique	Charge polluante DBO5
2024	81,00%	55,00%
2025	51,00%	23,00%

(b) Les Bilan de la STEP



(c) Les sous-produits

Station	SAMSON LION 2025	
	Quantité annuelle Brute (m3)	Quantité annuelle de MS (TMS)
Quantité de boues produites		0,24
Quantité de boues évacuées		0,32
Refus de dégrillage kg	120	vers décharge

(d) Bilan annuel

Conformité Du système de traitement

Conformité performance : OUI

Conformité Equipement : OUI

Conformité du système de collecte : Non concerné

VI INDICATEURS FINANCIERS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1 Fixation des tarifs en vigueur

Prix du service de l'Assainissement collectif

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

(a) La part Collectivité

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

TARIFS SYNDICAUX 2024 (€ HT)	
	AC
abonnement	31,9000 €
m3	1,0500 €
TARIFS SYNDICAUX 2025 (€ HT)	
	AC
abonnement	33,1800 €
m3	1,0920 €

(b) La part Concessionnaire

Les tarifs concernant la part de la société SATEG sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

TARIFS CONCESSIONNAIRES 2024 (€ HT)	
	AC
abonnement	47,0500 €
m3	0,9984 €
TARIFS CONCESSIONNAIRES 2025 (€ HT)	
	AC
abonnement	48,9600 €
m3	1,0389 €

(c) Répartition part fixe et part variable

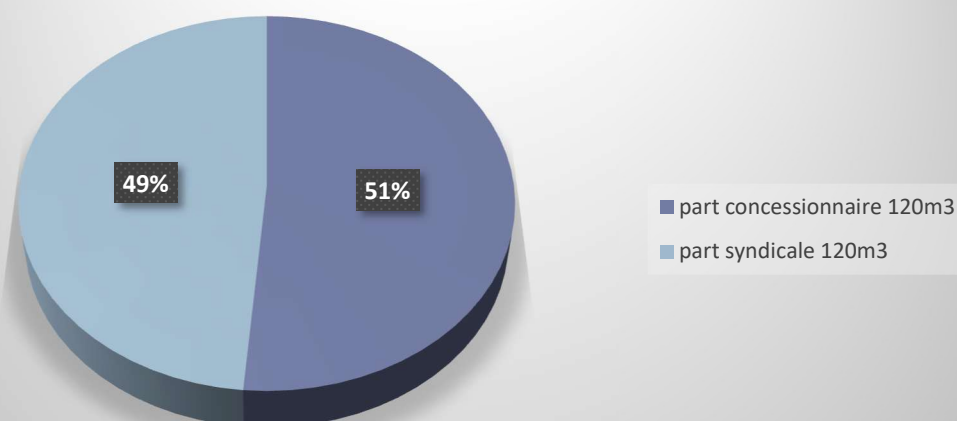
2024 AC
part fixe (€HT)
78,95 €
part variable (€HT)
2,05 €
2025 AC
part fixe (€HT)
82,14 €
part variable (€HT)
2,13 €

	AC 2024	AC 2025
Abonnement syndical	31,90 €	33,18 €
Part variable pour 120m3 Syndical	126,0000 €	131,0400 €
% Part Syndicale sur facture	49%	49%
Abonnement concessionnaire	47,05 €	48,96 €
Part variable pour 120m3 concessionnaire	119,8080 €	124,6680 €
% Part Concessionnaire sur facture	51%	51%
Total Facture HT sans AEAG	324,76 €	337,85 €

(d) Répartition part concessionnaire – Part syndicale pour 2025

	SEABB AC	
	Tarifs 2024	Tarifs 2025
Part concessionnaire 120m3	166,86 €	173,63 €
Part syndicale 120m3	157,90 €	164,22 €
AEAG	30,00 €	12,96 €
TVA 10%	35,48 €	35,08 €
TOTAL 120m3	390,23 €	385,89 €

AC répartition des parts



(e) Autres tarifs

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Redevances Agence de l'Eau Adour Garonne : elles évoluent en 2025 avec la réforme.

En 2025 la redevance Modernisation des réseaux de collecte est remplacée par: Part performance des « systèmes d'assainissement collectif »

Modification des redevances AEAG		
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	2024 (HT)	2025 (HT)
AEAG		
part Modernisation des réseaux de collecte m3	0,2500 €	
part performance des réseaux d'eau potable (0,35*0,2/97%)		0,1080 €
	0,2500 €	0,1080 €
Abonné à AC uniquement		-56,80%
EAU+AC	0,6550 €	0,5752 €
Abonné à AEP+AC		-12,19%

Le service est assujetti à la TVA 10%

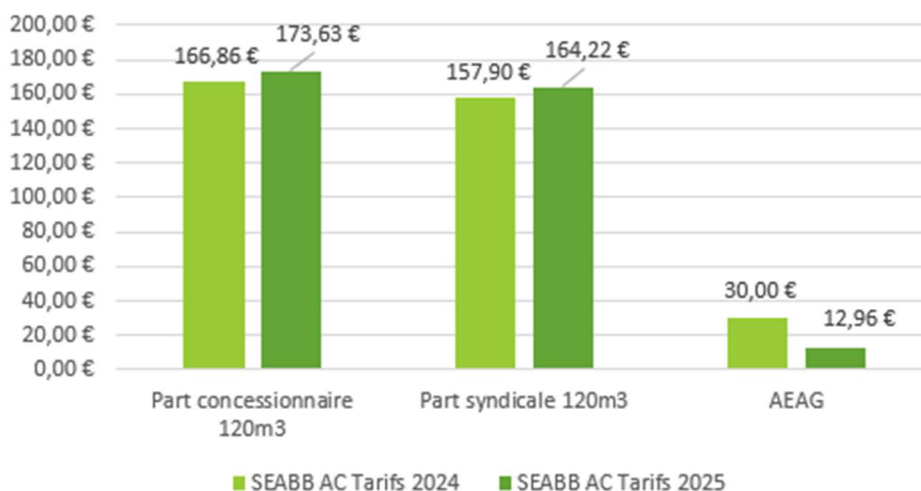
2 Prix de l'Assainissement Collectif comparaison 2024/2025

SEABB AC	SEABB AC	
2024	Montant HT	Montant TTC
Tarifs part fermière		
abonnement	47,0500 €	51,7550 €
m3	0,9984 €	1,0982 €
part concessionnaire 120m3	166,8580 €	
Tarifs part Syndicale		
abonnement	31,9000 €	35,0900 €
m3	1,0500 €	1,1550 €
part syndicale 120m3	157,9000 €	
AEAG		
part Modernisation des réseaux de collecte m3	0,2500 €	0,2750 €
AEAG	30,0000 €	
TVA 10%	35,4758 €	
prix facture pour 120 m3	354,76 €	390,23 €
prix m3 pour 120 m3	2,956 €	3,25 €
Prix du m3 Hors redevances AEAG	2,71 €	2,98 €

SEABB AC	SEABB AC	
2025	Montant HT	Montant TTC
Tarifs part fermière		
abonnement	48,96 €	53,86 €
m3	1,0389 €	1,1428 €
part concessionnaire 120m3	173,6280 €	190,9908 €
Tarifs part Syndicale		
abonnement	33,18 €	36,50 €
m3	1,0920 €	1,2012 €
part syndicale 120m3	164,2200 €	
AEAG		
part performance des systèmes d'AC m3	0,108 €	0,119 €
AEAG	12,9600 €	
TVA 10%	35,0808 €	
prix facture pour 120 m3	350,81 €	385,89 €
prix m3 pour 120 m3	2,923 €	3,22 €
Prix du m3 Hors redevances AEAG	2,82 €	3,10 €
prix facture pour 90 m3	283,64 €	312,01 €
prix m3 pour 90 m3	3,152 €	3,47 €

	SEABB AC	
	Tarifs 2024	Tarifs 2025
Part concessionnaire 120m3	166,86 €	173,63 €
Part syndicale 120m3	157,90 €	164,22 €
AEAG	30,00 €	12,96 €
TVA 10%	35,48 €	35,08 €
TOTAL 120m3	390,23 €	385,89 €

Evolution des tarifs TTC 2024/2025 pour l'AC



3 Prix de l'Assainissement Collectif 2026 avec redevances AEAG

Tarifs SEABB Assainissement Collectif 2026	SEABB Hors Ibos Poey et bastillac et Andoins		SEABB Ibos Poey et Bastillac (traitement EU sur CATLP)		SEABB Andoins (Traitement EU sur CAPBP)	
	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
Tarifs part fermière						
abonnement	46,98 €	51,68 €	46,98 €	51,68 €	46,98 €	51,68 €
m3	0,9969 €	1,0966 €	0,9969 €	1,0966 €	0,9969 €	1,0966 €
Tarifs part Syndicale						
abonnement	35,50 €	39,05 €	35,50 €	39,05 €	35,50 €	39,05 €
m3	1,1684 €	1,2853 €	1,1684 €	1,2853 €	1,1684 €	1,2853 €
AEAG						
part performance des systèmes d'AC m3	0,0946 €	0,1041 €	0,0823 €	0,0905 €	0,1388 €	0,1527 €
prix facture pour 120 m3	353,67 €	389,04 €	352,20 €	387,42 €	358,98 €	394,87 €
prix m3 pour 120 m3	2,95 €	3,24 €	2,93 €	3,23 €	2,99 €	3,29 €
Prix du m3 Hors redevances AEAG	2,85 €	3,14 €	2,85 €	3,14 €	2,85 €	3,14 €
prix facture pour 90 m3	285,87 €	314,46 €	284,77 €	313,24 €	289,85 €	318,84 €
prix m3 pour 90 m3	3,176 €	3,49 €	3,164 €	3,48 €	3,221 €	3,54 €

4 Prix de l'eau assainie comparaison 2024/2025

(a) Année 2024

SEABB Eau +Assainissement 2024	ex SMEAVO 64		Lembeye	
	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
prix facture pour 120 m3	654,08 €	706,01 €	660,32 €	712,61 €
prix m3 pour 120 m3	5,45 €	5,88 €	5,50 €	5,94 €
Prix du m3 Hors redevances AEAG	4,80 €	5,18 €	4,85 €	5,24 €
prix facture pour 90 m3	530,18 €	572,20 €	535,71 €	578,04 €
prix m3 pour 90 m3	5,89	6,36	5,95	6,42

(b) Année 2025

SEABB Eau +Assainissement 2025	ex SMEAVO 64		Lembeye	
	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
prix facture pour 120 m3	662,75 €	714,99 €	672,39 €	725,16 €
prix m3 pour 120 m3	5,52 €	5,96 €	5,60 €	6,04 €
Prix du m3 Hors redevances AEAG	4,95 €	5,35 €	5,03 €	5,43 €
prix facture pour 90 m3	537,94 €	580,29 €	546,27 €	589,08 €
prix m3 pour 90 m3	5,98	6,45	6,07	6,55
vente AC		180,00 €		

5 Prix de l'eau assainie 2026 avec redevances AEAG

Tarifs SEABB Eau Potable Assainie 2026	ex SMEAVO 64		SEABB Lembeye		SEABB Ibos Poey et Bastillac (traitement EU sur CATLP)		SEABB Andoins (Traitement EU sur CAPBP)	
	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
prix facture pour 120 m3	674,97 €	728,01 €	686,50 €	740,17 €	673,49 €	726,39 €	680,27 €	733,84 €
prix m3 pour 120 m3	5,62 €	6,07 €	5,72 €	6,17 €	5,61 €	6,05 €	5,67 €	6,12 €
Prix du m3 Hors redevances AEAG	5,04 €	5,45 €	5,14 €	5,55 €	5,04 €	5,45 €	2,85 €	3,14 €
prix facture pour 90 m3	547,75 €	590,74 €	557,64 €	601,18 €	546,64 €	575,12 €	551,72 €	595,11 €
prix m3 pour 90 m3	6,086 €	6,56 €	6,196 €	6,68 €	6,074 €	6,39 €	6,130 €	6,61 €

6 Le Budget 2025 : collecte

(a) Les Recettes d'Exploitation

Imputation	Nature de la recette	BUDGET	
		Collecte	
		CA réalisé	Engagements
TOTAL 64	charge de personnel	0,00	
TOTAL 70	Vente de produits	1 106 503,90	
TOTAL 74	Subventions d'exploitation	5 764,00	
TOTAL 75	Autres produits de gestion	117 122,42	
TOTAL 76	Autres produits de gestion	0,00	
TOTAL 77	Produits exceptionnels	804 983,00	
TOTAL 78	Reprise sur dépréciation	4 570,38	
TOTAL 042	Dotation aux amortissements	475 526,61	
TOTAL		2 514 470,31	
Contentieux STEP GER			

(b) Les recettes de la collectivité et du délégataire pour le SEABB

Année 2024		Année 2025	
Part SEABB encaissé	Part Délégataire encaissé	Part SEABB encaissé	Part Délégataire encaissé
754 629,98 €	787 480,67 €	767 879,36 €	798 083,35 €
1 542 110,65 €		1 565 962,71 €	

Recettes délégataire travaux de branchements (€HT)	
2024	2025
39 400,00 €	53 000,00 €

(c) Les dépenses d'exploitation

Imputation	Nature de la dépense	BUDGET	
		Collecte	
		CA réalisé	Engagements
	charges à caractère général	200 361,59	
TOTAL 011(/012)	Charges de personnel	0,00	
TOTAL 65	Autres charges de gestion courante	129 600,17	
TOTAL 66	Charges financières	126 997,59	
TOTAL 67	Charges exceptionnelles	14 421,11	
TOTAL 68	Dotation aux dépréciations	6 739,16	
TOTAL 042	Dotation aux amortissements et provisions dont sortie inventaire	1 193 239,03	Amortissements = 702 552,70 Sortie inventaire 493 686,33
TOTAL 006	Autofinancement	0,00	
TOTAL		1 671 358,65	

(d) Etat de la dette

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total annuité	Capital restant
2024	5 294 821,56	325 312,84	147 559,00	472 871,84	5 222 008,72
2025	4 991 405,72	333 328,93	135 698,40	469 027,33	4 658 076,77

VII DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

P202.2B: Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux				
Condition d'acquisition	Code SISPEA	Descriptif	Résultats	Note
PARTIE A : plan des réseaux				
Sur 10 points	VP.250	Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	OUI	10 points
Sur 5 points	VP.251	Mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	OUI	5 points
Total Partie A :			15 points / 15 points	
PARTIE B : Inventaire des réseaux				
	VP.252	Existence d'un inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	OUI	
	VP.254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	OUI	
Si les 2 conditions précédentes sont « Oui » alors les indicateurs suivants ont 10 points chacun. Les 5 points restants sont répartis ainsi : <60%=0 ; >60%=1 ; >70%=2 ; >80%=3 ; >90%=4 ; >95%=5 points				
Sur 15 points	VP.253	Pourcentage de connaissance des informations structurelles	98,89%	15 points
		Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné pour l'année 2025 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	152,82	km
Sur 15 points	VP.255	Pourcentage de connaissance de l'âge des canalisations	95,56%	15 points
		Linéaire de réseau eaux usées avec période de pose renseignée pour l'année 2025 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	147,68	km
Pour évaluer		Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	154,533	km
Total Partie B :			30 points / 30 points	
<u>Pour comptabiliser le total de la partie B, la partie A doit être à 15 points</u>				
PARTIE C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux				
Calcul de VP.256 : Sur 10 points à partir de 50%				
Les 5 points restants sont répartis ainsi : <60%=0 ; >60%=1 ; >70%=2 ; >80%=3 ; >90%=4 ; >95%=5 points				
Sur 15 points	VP.256	Connaissance de l'altimétrie des canalisations	32,72%	0 points
		Linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	50,56	km
		Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	154,533	km
Sur 10 points	VP.257	Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.259	Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau d'eaux usées	NON	0 points
Sur 10 points	VP.260	Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	OUI	10 points
Sur 10 points si les 2 conditions sont « Oui »	VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux		10 points
		Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées	OUI	
		Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées	OUI	
Total Partie C :			50 points / 75 points	
<u>Pour comptabiliser le total de la partie C, la somme des parties A+B doit être à minima de 40 points</u>				
P202.2B	VALEUR DE L'INDICE		95 points / 120 points	

VIII

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1 Travaux et études réalisés et payés en 2025

Imputation	Nature de la dépense	Budget
		COLL
TOTAL 16	Emprunts et dettes assimilées	333 328,93
2183	matériel de bureau et informatique	6 506,77
2158	Autres	2 238,90
2128	terrains	8 380,00
TOTAL 21	Immobilisation incorporelles	17 125,67
2315-76	Petits travaux d'investissements nécessaires à l'exploitation	49 737,48
2315-92	Actualisation SDA	44 442,67
2315-96	Restructuration et renouvellement réseau	337 622,76
2315-97	Travaux Livron_Barzun	104 534,35
2315-104	Livron Barzun	282 708,98
TOTAL 23	Immobilisations en cours	819 046,24
TOTAL 040	Amortissements	475 526,61

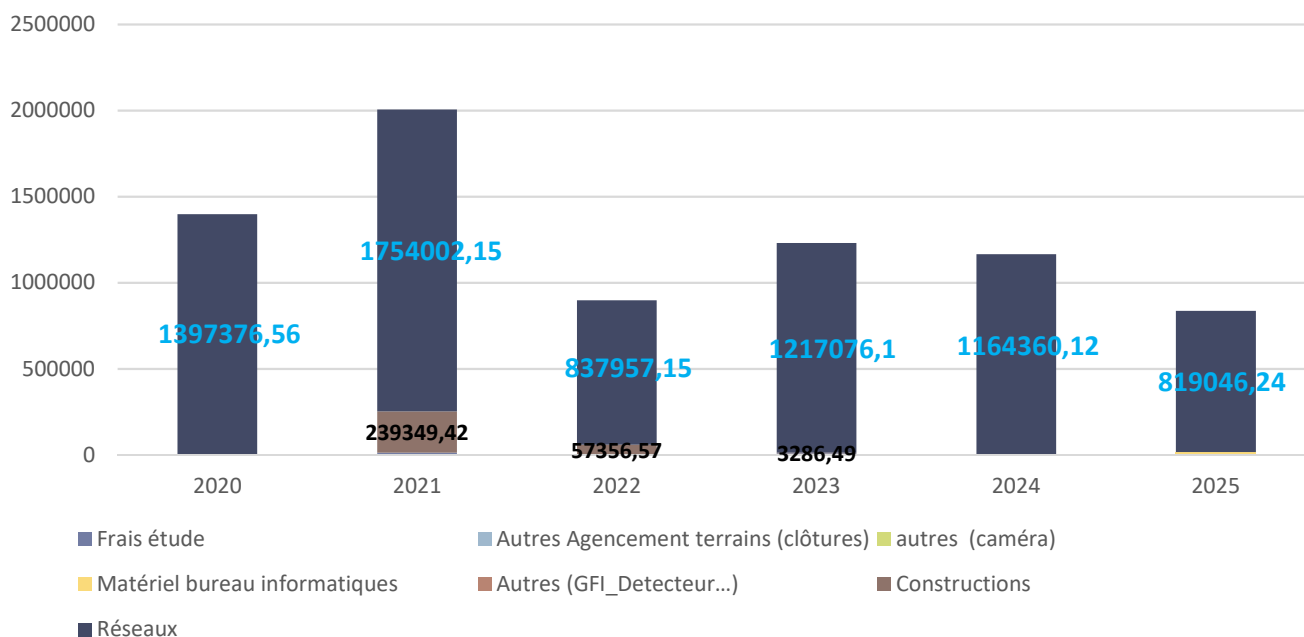
2 Recettes perçues en 2025

Imputation	Nature de la recette	Budget
		COLL
96-13111	Restructuration réseau Pontacq 2ème phase	34 686,00
97-1314	Travaux Livron_Barzun	196 950,00
TOTAL 13	Subventions	231 636,00
TOTAL 16	Emprunts/Avance remboursable	0,00
TOTAL 040	Amortissements des immobilisations	1 193 239,03
	dont 482542,5 de sortie inventaire	

3 Gestion patrimoniale 2020-2025

CPT	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAUX
2031 Frais étude		12 471,50	1 684,56	9 850,00	1 152,30		25 158,36 €
2128 Autres Agencement terrains (clôtures)						8 380,00	8 380,00 €
2158 autres (caméra)						2 238,90	2 238,90 €
2183 Matériel bureau informatiques						6 506,77	6 506,77 €
2188 Autres (GFI_Detecteur...)						0,00	0,00 €
2313 Constructions		239 349,42	57 356,57	3 286,49			299 992,48 €
2315 Réseaux	1 397 376,56	1 754 002,15	837 957,15	1 217 076,10	1 164 360,12	819 046,24	7 189 818,32 €
TOTAL	1 397 376,56 €	2 005 823,07 €	896 998,28 €	1 230 212,59 €	1 165 512,42 €	836 171,91 €	7 532 094,83 €

Total des Investissements 2020-2025 en Collecte : 7 532 825,66 €
Travaux et juste étude du SDAEP de Lembeye et Serres Morlaas
soit une moyenne annuelle de 1 255 349 € de travaux (sachant qu'en 2025 bcp de RAR)



	2024	2025	ml réseau total	% GP
ml de réseau réhabilité ou restructuré depuis 2021 (2020 COVID)	8 115	9 037	137 551	1,31%
<i>Dont Sur SA Pontacq (qui était pseudo séparatif)</i>	<i>5 517</i>	<i>5 875</i>		
<i>Dont Sur SA Nousty (qui était séparatif et démarre)</i>	<i>1 900</i>	<i>2 464</i>		

4 Contrôles des branchements au réseau de collecte des Eaux Usées

Les travaux de restructuration ou réhabilitation de réseau ne peuvent pas se faire sans le contrôle et la réhabilitation des branchements des particuliers.

Cela permet :

- Optimiser les travaux sur la voirie
- Faire en sorte de ne récupérer que les eaux usées
- Optimiser les travaux de pluvial

	2024	2025
Contrôles de branchements réalisés depuis le début	1 025	1 252
<i>Dont Sur SA Pontacq (qui était pseudo séparatif)</i>		<i>552</i>
<i>Dont Sur SA Nousty (qui était séparatif et démarre)</i>		<i>343</i>
réhabilitation en cours ou réalisées depuis le début	532	561
nb m2 imperméabilisés supprimés du réseau EU uniquement avec les dossiers particuliers	64 960	65 750
<i>Dont Sur SA Pontacq (qui était pseudo séparatif)</i>		<i>42 585</i>
<i>Dont Sur SA Nousty (qui était séparatif et démarre)</i>		<i>3 038</i>

IX TRAVAUX - ETUDES ET OBJECTIFS 2026

Imputation	Nature de la dépense	Budget 2026	
		COLL	
		RAR 2025	2026
2031-100	Etude modif dossier déclaration		6 000,00
TOTAL 20	Frais d'études		6 000,00
2182	achat véhicule		30 000,00
2188	Petit équipement		50 000,00
TOTAL 21	Immobilisations corporelles		80 000,00
2315-38	caméra pour SEABB (pontacq et autres compléments)	0,00	5 000,00
2315-76	Petits travaux d'investissements nécessaires à l'exploitation	40 000,00	40 000,00
2315-92	Actualisation du schéma directeur d'assainissement et eaux pluviales (Iembeye-serres morlaas)	50 000,00	0,00
2315-93	Schéma directeur des eaux pluviales	0,00	10 000,00
2315-96	Restructuration et renouvellement de réseau EU Pontacq T4-5-6-7 : TO2 en 2025	22 000,00	100 000,00
2315-98	Soumoulou - Lotissement des Anémones - commande 2024-2	0,00	450 000,00
2315-101	STEP Ger réhabilitation suite contentieux	0,00	1 100 000,00
2315-103	travaux de réhabilitation	0,00	200 000,00
2315-104	LIVRON/Barzun T2- Secteur Cantey et Aussère + Bourg Livron : commande 2024-1	830 000,00	20 000,00
2315-105	Rue Colonel Betboy - Mesples marquenave- commande	0,00	300 000,00
2315-107	SOUMOULOU : RD 817 - Secteur Est	0,00	20 000,00
2315-108	LAMARQUE PONTACQ : Rue Carrere Longue	0,00	200 000,00
2315-109	LEMBEYE : travaux suite au SDA	0,00	150 000,00
2315-110	BOURG DE LIVRON_COMPLEMENT	0,00	450 000,00
2315-111	PONTACQ : rue des Moulins+ reste du bourg	0,00	200 000,00
2315-112	PONTACQ : place menjotte	0,00	260 000,00
TOTAL 23	Immobilisations en cours		4 447 000,00